7e ANNEE — QUEBEC, SAMEDI 28 MARS 1891

ABONNEMENTS:

Par an (à l'avance) $1.00
Payable dans les trois mois de l'année $1.50
Pour pouvoir discontinuer, il faut payer le montant échu et avertir au moins quinze jours avant l'expiration de l'année, ou bien renvoyer le journal.
Le Canadien, quotidien, par année $5.00
" " 6 mois $2.50

L'CULTIVATEUR

Edition Hebdomadaire du CANADIEN

ANNONCES:

Première insertion ..... 75 cts
Autres insertions 50
Naissances, mariages ou décès ..... 25 "

Les annonces suivantes seront insérées pour UN CENTIN le mot:
Demandes d'emploi, demandes de domestiques et employés, Annonces pour changements mensuels.

J. ISRAEL TARTE, Editeur-Propriétaire — BUREAU: 86, rue St-Pierre, Québec.

Amiante ! Amiante !

Spécialités Etrangères et Domestiques

Tapis en amiante,
Mitaines contre le mauvais,
Fil en amiante,
Linge d'amiante pour conduites à vapeur et meubles de bouilloires,
Costumes en amiante pour pompiers,
Drap d'amiante,
Substitut amiante, à l'épreuve du feu,
Cuirs d'amiante,
Feutre d'amiante.

Globes à Gaz, Lampes sous chambres, Lampes à l'huile-carbone, Poêles de cuisine fonctionnant par moyen d'une lampe, etc.

Théo. Hamel

44

Côte Lamontagne, Québec

Byrrh! Byrrh!

Une nouvelle expédition de ce vin délicieux vient d'arriver.

5000 CAISSES

et en consolidation d'un si remarquable succès considérable des propriétaires ont réduit les prix de cette façon, mais ils vont les doubler à Pâques.

$1.00 la Bouteille

En vente au principales pharmacies et principaux épiciers de Québec, ou aux différents clubs

Théo. Hamel,
44, Côte Lamontagne

QUEBEC

SAMEDI 28 MARS 1891

Les cultivateurs d'Ontario [illegible] former une puissante association [illegible] modèle sur l'Alliance des cultivateurs des Etats-Unis. Les cultivateurs [illegible] politiquement et financièrement.

Ce jour-là [illegible] Toronto [illegible] des cultivateurs [illegible] le 15 mai prochain pour [illegible] Ils [illegible] comme [illegible] que sur [illegible]

La [illegible] Toronto [illegible] des [illegible] de la province [illegible] pour le mois de mai. Les hommes de chantier de [illegible] gouvernement [illegible] du ménage sont [illegible] de nouveau, et il y aurait une [illegible] de gages en plus. [illegible] parfaitement organisés [illegible] tout [illegible] que [illegible] dans [illegible] deux [illegible] dollars.

Les [illegible] chemins de fer [illegible] sont [illegible] et [illegible] leurs [illegible] [illegible] est [illegible] [illegible] Métis [illegible].

Le [illegible] Harrison doit [illegible] pour une [illegible] [illegible] la [illegible] [illegible] de Pâques. C'est le [illegible] [illegible] [illegible]

LES COLLEGES VETERINAIRES

LEUR ROLE EN AGRICULTURE

Le progrès en agriculture se fait sans doute sous nos yeux, mais pas à pas de géant, suivant ou nous aidons de l'avant. Nous nous outillons, si je puis m'exprimer ainsi. Notre organisation se forme, se traduit par des créations comme celle du mérite agricole, qui ont éveillé à un si vif degré l'esprit public, par l'attention que les classes dirigeantes doivent de plus en plus aux choses de la culture, par le soin avec lequel les gouvernements mettent à l'étude les moyens de développer les branches diverses de cette industrie, source et mère de toutes les autres.

Nos écoles d'agriculture, améliorées et mieux dotées, créeront un recrutement en attirant dans leurs murs les meilleurs éléments de la population. Un jour, où l'autre elles trouveront dans l'école primaire les élèves de leur choix. Patience c'est pas fait en une heure !

Nous possédons des collèges vétérinaires sur lesquels il est légitime de fonder de brillantes espérances. Car les jeunes gens qui en sortent et qui s'établissent soit dans la campagne, soit dans les centres, sont appelés à répandre autour d'eux le goût et la juste intelligence de l'élevage du bétail, les notions nécessaires pour réussir dans ce genre d'affaires difficile mais *intelligent*.

Le *Canadien* a souvent parlé du collège vétérinaire de Québec, fondé par le docteur Couture, sous le patronage de l'Université Laval d'abord, puis continué comme institution indépendante, patronné par le gouvernement de Québec et le conseil d'Agriculture. Jusqu'ici les élèves qui ont fréquenté les classes n'ont pas été très nombreux. Il est vrai qu'il en faut ainsi, afin d'éviter l'encombrement et de permettre un progrès agricole de même le besoin le demande. Mais la qualité, les qualifications des étudiants ont été excellentes.

Il y a quelques jours, le conseil d'agriculture provincial tenait ses quatre heures à l'école vétérinaire et procédait à divers travaux qui s'y font —leçons d'anatomie, de dissection, de chirurgie, etc.

Hier, on a fait l'examen formel des élèves afin de but d'admettre à la pratique ceux de troisième et dernière année, et de conférer leurs degrés à ceux de seconde année. Tous les professeurs étaient présents et ont pu juger à loisir et interroger les étudiants sur les matières de leurs cours respectifs.

Le Dr Wolfred Nelson, président du Conseil d'agriculture, présidait à la séance.

J'y ai trouvé comme membre du conseil d'agriculture, et aussi pour la pratique intelligente qu'il a eue, un M. Dupuis, cultivateur distingué de Terrebonne, qui a fait de bonnes études agricoles en Europe, et qui a été pendant plusieurs années professeur d'agriculture à l'école de Ste-Anne de la Pocatière.

Il y a aussi M. Couture, le fondateur et le directeur de l'école vétérinaire, M. Couture, qui a fait ses études professionnelles à Alfort, et qui a été pendant plusieurs années professeur à l'école de Ste-Anne de la Pocatière.

Les élèves ont été soumis à un examen écrit et oral sur les matières suivantes :

Dr J. P. Rottot, M. D., professeur d'histologie et de pathologie générale ;

M. A. Degout, professeur de chimie ;

M. U. D. Duchêne, méd. vét., professeur d'anatomie ;

M. J. Crevaisier, méd. vét., professeur de dissection ;

M. J. A. Couture, B. M. V., professeur de pathologie interne et externe, de matière médicale d'extérieur du cheval.

M. Thomas Robert Duchêne, fils du professeur du même nom, a été admis à la pratique après un très bon examen, et MM. Alfred Lemieux, de Lévis, Léandre Poulin, de Beauport, et David McLaren, de Port-au-Persil, Charlevoix, ont fait d'excellents examens de deuxième année.

L'hon. M. Ouimet a adressé aux professeurs et aux étudiants ses félicitations auxquelles M. Barnard et moi, avons ajouté les nôtres.

J'ai fait hier une suggestion que je vous répète, à savoir que dans les écoles primaires l'on devrait rendre obligatoire l'enseignement des notions premières de l'hygiène du bétail et de la médecine vétérinaire. Un petit traité sur cette matière rendrait les services les plus importants.

Cordialement vôtre,

J. Israël Tarte.

HUNTINGDON

M. Scriver, ancien député libéral, a été proclamé hier dans Huntingdon par une forte majorité.

C'est Chas. M. Cameron qui a dirigé personnellement la campagne conservatrice difficile à cause des élections locales. Le sujet de la lutte était l'attitude prise par le gouvernement et ses députés.

Le candidat ministériel, M. McCorkill, était un homme de valeur, la famille de l'hon. M. Chapleau y est très estimée et a beaucoup d'influence dans la circonscription de son père.

M. Scriver appelé de Huntingdon en parlement depuis plusieurs années. Il est l'un des trente députés qui ont voté contre la loi des écoles dans la chambre des communes. C'est l'un des députés, dit-on, les mieux renseignés sur les choses politiques de ce pays.

LES PECHERIES DE TERRE-NEUVE

On mande de Londres au sujet de [illegible] général de deux parties à la clôture des casernes est que le [illegible] Canada un [illegible] en cas de [illegible] Canada [illegible] Canadiens [illegible] Canadiens [illegible] Canadiens

LES DERNIÈRES ELECTIONS

CE QU'ON EN PENSE A L'ETRANGER

Règle générale, l'Europe ne s'occupe guère de nos affaires politiques.

Pourtant certains journaux de Paris, de temps à autre, font un article sur le Canada.

L'Univers vient de publier un long article sur les élections générales dans notre Province.

Aujourd'hui, c'est le journal anglais le *Standard* qui consacre une colonne à la victoire libérale.

Le *Standard* croit que la défaite de Sir John Macdonald, le vieux chef conservateur, est une indication que la politique de M. Blake, chef libéral, est plus populaire que celle de Sir John.

Le *Standard* croit que M. Blake est partisan du libre échange.

Cela est loin d'être exact.

Le journal anglais ajoute que la victoire libérale est un désappointement pour les hommes d'Etat de la trempe de Sir John Macdonald.

C'est toujours de bonne guerre pour Lord Salisbury, le Canada reste "toujours fidèle" ; c'est une opinion qui ne peut laisser aucun doute ; mais que voulez-vous, Lord Salisbury n'a en ce moment qu'une seule préoccupation, c'est l'Afrique et surtout l'Egypte.

Le *Daily Graphic* de Londres a aussi un article intéressant sur les élections. Le journal anglais croit que M. Blake va faire de grandes choses pour le Canada.

Le *Graphic* croit que M. Blake va faire disparaître le Sénat.

Le journal anglais ajoute que M. Blake est un homme d'Etat.

Le *Graphic* croit que M. Blake va développer les ressources du Canada.

Le journal anglais croit que M. Blake va faire disparaître le Sénat.

Le *Graphic* croit que M. Blake va faire disparaître le Sénat

SCANDALE McCREEVY

Le terme de la cour supérieure à Kingston a presque peu attiré l'attention du public, parce qu'il devait n'y plaider une pauvrette, intentée par M. Michael Connolly contre la Cité de Toronto.

Le *Globe*, dans un article de substance publié que M. Michael Connolly a payé longtemps certains inspecteurs dans les bureaux civil havre de Québec. De là l'action intentée.

Nous savons absolument ce qui en est de cette partie du scandale du havre comme de toutes les autres. Le parlement en a saisi. Il importe que les responsabilités soient bien fixées, et pour cela il faut que la preuve soit complète. Les faits pour lesquels M. Tarte a été poursuivi sont absolument sous entendus dans les déclarations de MM. G. E. Murphy et R. H. McCreevy. Or, ces faits ne couvrent pas toutes les fautes connues, il n'en faut pas beaucoup. Disons-le pour ainsi dire que le chemin qui a conduit à la découverte de la vérité l'encouragera qui se sont perpétrées depuis quelque dix ans.

L'hon. M. Colby peut pour l'Espagne dans trois semaines.

Le parlement peut en lui l'un de ses défenseurs les plus puissants.

M. Colby est engagé dans de grandes spéculations minières, et l'on dit que quand il ira en Europe il a déjà fait une jolie fortune.

Nous soupçonnons M. Colby comme pouvant publier le mieux renseigné de ce pays en fait d'économie politique. Il est aussi un vrai chef dans le droit constitutionnel.

PROJET DE CONFEDERATION

Les colonies Australiennes sont en ce moment en conférence à Sydney, capitale de la Nouvelle-Galles du Sud. Dans le but de discuter le projet d'une confédération entre elles.

Ces colonies se composent de la Nouvelle-Galles du Sud, de Victoria, de l'Australie du Sud, de Queensland, de l'Australie Occidentale, de la Tasmanie et de la Nouvelle-Zélande.

En 1892, la population de la Nouvelle-Galles du Sud était de 781,293 âmes, celle de Victoria de 862,346, celle de l'Australie du Sud 280,324, celle de Queensland 216,028, celle de l'Australie Occidentale 30,013, celle de la Tasmanie 146,924, celle de la Nouvelle-Zélande 626,000 âmes.

Les colonies de l'Australie ont 3,750 milles d'étendue et sont territoire pouvant supporter une population de 5,000,000 d'habitants.

La dette publique de Victoria est de 31889,000,000, celle de la Nouvelle-Galles du Sud 8,000,000, celle de la Tasmanie 825,000,000.

Comme on le voit, ces colonies ont des finances très considérables à présent. La dette publique s'élève à $225 par tête seulement dans l'Australie du Sud et à moins de $50 par tête dans la Nouvelle-Zélande.

Les principaux objets d'importation sont le thé, les cheveux, les tissus, la coutellerie, la verrerie, la porcelaine, les articles de voyage et les produits chimiques.

Le pouvoir des autres de la confédération est d'établir une constitution fédérale sur le modèle du Canada, c'est-à-dire un gouvernement central qui aurait le contrôle du commerce, des douanes, de la défense, etc., et législatures coloniales auxquelles serait laissé le pouvoir de voter des subsides locaux.

Le vicaire-général de Son Eminence le Cardinal Archevêque, étant au nombre des importateurs en contrebande de boissons alcooliques et de tabac et de cigares, de cette boisson a été la première à être saisie par la police.

LES HYPNOTISEURS

On a parlé beaucoup de l'hypnotisme dans ces dernières temps à Paris à propos du procès Eyraud-Gabrie, il n'en a plus été question. Les médecins pensent vous félicitez, n'étant pas de cette là, car, quelle que soit l'opinion qu'on puisse avoir sur l'hypnotisme, il est bien certain que ces expériences peuvent être dangereuses.

Cela est si vrai que les ministres de la guerre de la France, de l'Angleterre et de la Russie ont interdit formellement les expériences d'hypnotisme dans l'armée.

Il y eut un moment où l'hypnotisme était un divertissement de salon, ce qui paraîtra assez singulier car on ne voit pas trop le plaisir que pouvaient éprouver nos mondaines plus ou moins nerveuses à voir une femme qui, sous l'influence ordre ou simulée de l'hypnotisme, se livrait à des manifestations plus ou moins désordonnées en donnant à sa physionomie des expressions plus ou moins terribles.

Toujours est-il que l'hypnotisme était devenu une véritable industrie entre les mains de charlatans. On donnait des séances en ville comme on donnait des séances de prestidigitation. La conférence des avocats a été amenée à discuter la question suivante : " L'individu soumis à l'hypnotisme qui se livre sur lui-même à des expériences hypnotiques peut-il être poursuivi pour exercice illégal de la médecine ? " La conférence s'est prononcée affirmativement. Cette discussion est intéressante à plus d'un titre. Un homme, qui est propriétaire de ces spectacles convulsifs, un particulier qui, n'ayant aucune aptitude spéciale pour distraire ses convives, voudrait faire des expériences, pourraient être possibles de poursuites.

Cette consultation a une importance d'autant plus grande qu'elle vient d'être suivie, il y a quelques jours, d'une fâcheuse affaire. Des médecins ayant déclaré, dit-on, que des expériences sur des enfants, et consistant en ce que l'influence d'une volonté plus forte peut exercer plus ou moins momentanément sur un cerveau jeune incomplètement développé, ont disparu de provoquer des troubles assez graves dans le système nerveux. Nous croyons savoir que ces expériences ont eu, heureusement des résultats, sous la sanction de cette interdiction se trouve formulée par la conclusion de la conférence des avocats : toute personne qui n'est pas médecin peut être poursuivie pour exercice illégal de la médecine si, pratiquant l'hypnotisme, elle fait subir à un sujet quelconque des expériences.

Il n'en est pas moins vrai que si les avocats s'étaient contentés de dire qu'ils ne considéraient pas l'hypnotisme comme une science, ils auraient pu éviter la violente réaction qui a suivi la suppression complète d'un amusement, et le fâcheux accident qui en a été la conséquence. Quoi qu'il en soit, on annonce pour le mois d'avril prochain une conférence internationale à laquelle prendront part les médecins les plus autorisés de l'Europe et de l'Amérique, qui auront à discuter la question de l'hypnotisme et à en déterminer les règles pour l'hypnotisme et à en déterminer les règles pour l'hypnotisme et à en déterminer les règles pour

A TERRENEUVE

La cour suprême de Terreneuve a condamné, à $2400 de dommages et intérêts, Stabb et Wallis, commandant de la flotte anglaise dans cette, pour avoir jeté en prison le ministre de la reine, M. Reid qui l'avait contrôlé sur la pêche des côtes de Terreneuve appelées "Rives Française."

Les plaidoyers de sir Baldwin Walker était opposé avant agi que comme le traité de paix du gouvernement impérial.

Le jugement de la cour est que Terreneuve est une colonie dotée du gouvernement responsable et que personne n'a droit de molester ses citoyens.

Il va de soi que le gouvernement anglais paiera les frais.

Ce jugement ne nous paraît pas bien fondé en droit constitutionnel. Si les droits français sont clairement garantis et représentent réservés par les traités entre l'Angleterre et la France. Toutefois, comme la question de Terreneuve est soumise à l'arbitrage, l'affaire sera bientôt réglée d'une manière définitive.

LE CANADA EN FRANCE

Chaque semaine, on journaux nous disent quelque chose d'Europe, nous constatons avec satisfaction toute la sympathie que nos frères de France, sacrifiés à nous pour toujours, leur témoignent. Ils font un trait volontiers de faire oublier leur longue indifférence pour tout ce qui touchait aux colonies du Canada.

Depuis quelques mois surtout, la presse française nous prodigue un regard bienveillant. Les journaux de toutes nuances sociales et politiques, s'occupent de notre développement. On regrette presque de nous avoir abandonnés. Quelques-uns vont jusqu'à dire que nous serions mieux si les Français étaient encore chez nous. Ils oublient trop facilement que nous avons été conquis par les armes françaises, et que nous avons été cédés par le traité de Paris, comme on cède un vieux meuble dont on ne veut plus.

Mais, quoi qu'il en soit, nous sommes heureux de voir la France s'intéresser à nous. Il y a longtemps que nous ne l'avons vue ainsi.

Depuis quand nos journaux ont-ils donné un long article de fond sur les affaires du Canada? Depuis quand les journaux de Paris ont-ils parlé de nos ressources?

Il y a trente ans, nous étions dans une position bien différente. Nous étions alors, pour la France, ce que sont aujourd'hui les Antilles, ce que sera demain la Cochinchine, ce que sont les Indes, ce que sont les Indes, ce que sont les Indes

LA CONSTITUTION

ET LES PRECEDENTS

LE NOMBRE MAIS NON LE DROIT

Une dépêche au *Star* a dite du 18 février mois, se lit ainsi qu'il suit :

"Ottawa, 12 Mars.—Je suis en position d'affirmer que le gouvernement ne désavouera pas l'acte du Manitoba n'abolissant les écoles séparées dans cette Province. Les raisons de cette attitude sont bonnes et suffisantes et rencontreront, le gouvernement l'espère, l'approbation générale.

Le gouvernement ne pourrait, soutient-on, désavouer l'Acte du Manitoba sans contredire sa propre conduite dans la question du l'Acte relatif à la propriété des Jésuites. Dans le cas de l'Acte des Jésuites il a prétendu en somme que la Puissance n'a pas le droit d'intervenir dans la législation des Provinces. Si le gouvernement prenait une attitude différente au sujet de l'Acte du Manitoba, il aurait à faire face à une voie hostile de la presqu'unanimité des députés d'Ontario, sans distinction de parti. En outre, il a un précédent clair à suivre dans le cas de l'Acte des écoles du Nouveau-Brunswick, au sujet duquel le gouvernement du jour refusa d'intervenir. La question fut laissée aux tribunaux et le gouvernement actuel suivra la même conduite."

Je ne crois pas que l'éminent ministre de la Justice, Sir John Thompson, songe à donner au parlement une seule des raisons mentionnées dans cette dépêche. Car elle est un tissu d'erreurs de fait, destinées à couvrir un manifeste déni de justice s'il est vrai que le gouvernement est résolu à ne pas désavouer l'Acte de la législature du Manitoba qui abolit les écoles catholiques.

Il n'est pas vrai qu'au sujet de l'Acte des Jésuites, le gouvernement a émis la doctrine que la Puissance n'a pas le droit d'intervenir dans la législation des Provinces. Il a, par exemple, prétendu avec vérité que l'Acte en question est absolument du domaine de la législature de Québec, qu'il n'affecte aucun intérêt général du Canada et qu'en conséquence le pouvoir fédéral ne devait pas l'annuler au moyen du droit de désaveu.

L'Acte de la législature du Manitoba peut-il être considéré sous le même jour ? Est-il du domaine de cette législature ?

Voilà la question, et s'il est résolu qu'elle doit être décidée contre la minorité, au moins nous aura-t-on droit de demander que l'on ne nous prenne pas pour des hommes incapables de comprendre le sens commun. Car il n'y a pas de précédent à invoquer pour expliquer le non-désaveu de la loi en question. Il s'agit purement du droit du plus fort. Que l'on nous le dise sans détours. Ce ne sera pas la première fois que le nombre l'emporte sur la justice. A quoi bon les subterfuges !

L'Acte d'Union, l'acte "pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba," sanctionné le 12 mai 1870 par le parlement du la Reine en Canada, dit :

"Dans la province la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

(1) Rien dans une loi ne devra préjudicier aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi en cette province, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational schools.)

"(2). Il pourra être interjeté appel au gouverneur général en conseil de tout acte ou décision de la législature de la province ou de toute autorité provinciale affectant quelqu'un des droits ou privilèges de la minorité protestante ou catholique romaine des sujets de Sa Majesté relativement à l'éducation."

Lors de l'union, en 1870, il existait au Manitoba des écoles séparées catholiques et protestantes. L'expression "la loi ou *la coutume*" dans l'acte fédéral, a été manifestement destinée à couvrir ces écoles et à en assurer la continuation. Aussi, dans sa première session, en 1871, la législature du Manitoba adopta-t-elle des lois pour régulariser le fonctionnement de ce système d'éducation, en faveur des sujets catholiques et protestants de la Reine qui avaient reçu du parlement et du gouvernement canadien l'assurance et la garantie que leurs droits et privilèges ne pourraient être méconnus.

Or, l'an dernier, par une loi, sanctionnée par le lieutenant-gouverneur du Manitoba, le 21 mars, la législature de cette province a aboli les écoles séparées qui existaient avant 1870 et qui ont toujours existé depuis. Cette loi porte pour titre "Acte des écoles publiques."

Il est donc clair, indépendamment que cette législature a agi en contravention de ses pouvoirs et de sa juridiction, puisque l'acte même qui lui a donné le droit d'adopter la loi exige de faire des lois qui puissent maintenir l'existence des écoles séparées établies par la loi ou la coutume.

"L'acte de la législature du Manitoba, 1890, est contenu dans le statut de cette province, 53 Victoria. L'acte pour établir et constituer le gouvernement de la province de Manitoba, 1870, se trouve dans "Les actes du Canada et des provinces, mis ensemble par les statuts refondus, 1887."

Les hommes publics, résolus à se rendre compte de ce qui se passe, devraient se familiariser avec ces statuts. Il importe, je le répète, que si l'acte subséquent de la législature du Manitoba n'est pas désavoué, nous soyons au moins en mesure de savoir de science certaine qu'il est inconstitutionnel, illégal, contraire à la foi publique, et que le grand nombre est au-dessus des lois faites pour protéger les minorités.

Il n'est rien de tel que de bien constater une situation.

Sir John Thompson ne se retranchera pas derrière le cas des écoles du Nouveau-Brunswick, en 1872.

Rappelons-nous que l'acte 55 Victoria du Manitoba, 1879, "ne sera pas mis en force par la loi ou *proclamation*, en partant des écoles séparées dont il garantit l'existence.

La constitution fédérale de 1867 qui régit le système d'instruction publique au Nouveau-Brunswick et dans les autres provinces qui entrèrent dans la Confédération, est ainsi conçue :

"Section 93. Dans chaque province la législature pourra exclusivement décréter des lois relatives à l'éducation, sujettes et conformes aux dispositions suivantes :

"Rien dans ces lois ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, *par la loi*, à aucune classe particulière de personnes dans la Province, relativement aux écoles séparées (denominational)

Or, les écoles catholiques séparées au Nouveau-Brunswick existaient-elles *par la loi*, tant *légalement* que *la coutume*. La constitution n'en exige-t-elle pas l'existence, et c'est la raison qui fut donnée alors que le gouvernement local refusa de désavouer l'Acte de la législature du Nouveau-Brunswick qui abrogea l'obligation des écoles catholiques.

L'Acte d'Ottawa de 1870 a remédié, au sujet du Manitoba, à la lacune existante dans l'acte de 1867, par l'insertion du mot *Coutume*.

Depuis le précédent du Nouveau Brunswick, loin de pouvoir être invoqué à l'appui de l'acte de la législature du Manitoba, 1890, est plutôt un argument convaincant en faveur du désaveu de la loi arbitraire adoptée à l'instigation de Messieurs Greenway, Martin et autres pygmées politiques de la triste taille.

Je sais fort bien que beaucoup de députés d'Ontario, sans distinction de parti, se sont engagés à empêcher le désaveu de la loi en question. Ils pourraient être le nombre, la force. Cela ne prouve pas qu'ils aient le droit.

J. ISRAEL TARTE.

Une dépêche d'Ottawa au *Star* se lit comme suit :

"Vu que les Etats de la Nouvelle-Angleterre suivent naturellement les provinces de l'est, je crois qu'une pression sera exercée sur le gouvernement pour amener des relations de commerce plus étendues. A l'heure qu'il est le gouvernement serait disposé à faire des concessions, et jusqu'à quel point ces concessions peuvent être contraires aux autres politiques, on le saura prochainement. Il semble être difficile de dire jusqu'où le gouvernement est prêt à aller."

LE NAUFRAGE DE L'UTOPIA

Le terrible naufrage de l'*Utopia* en face de Gibraltar est l'une des plus grandes calamités qui soient arrivées, surtout depuis bien longtemps. 500 personnes y trouvent la mort.

C'est au moment de notre faire que l'*Utopia* est allé se jeter sur l'épave d'un navire de guerre anglais, *Victory*, qui le transperça pour bien dire de part en part. L'*Utopia* se dirigeait de nuit et allait s'engouffrer dans la mer à quelques centaines de pieds plus loin. Il faisait nuit et la mer était extrêmement grosse. Ceux qui purent gagner la mâture, les vergues y restèrent jusqu'à ce qu'ils fussent recueillis par les canots de sauvetage des navires de guerre anglais et espagnol qui étaient accourus à leur secours. Par malheur, des centaines de personnes sont restées dans l'entrepont.

L'*Utopia* était un vaisseau de la ligne Anchor. Il portait 900 personnes dont 600 soldats en congé.

LETTRE DE ROME

Le discours du Pape

Le 21 Février n'est pas moins sur l'horizon et un de ces deux grands événements politiques qu'il a l'habitude de faire revivre tous les ans par l'éclat de sa splendeur. Cette fois est une date historique et il la traite comme telle. Le discours de cette année a un retentissement plus éclatant qu'il se voie depuis bien longtemps. Son écho a traversé les océans et jusque dans la plus lointaine région de l'Asie, on en parle avec admiration.

Le discours du Pape est une sorte de parallèle entre le pontife de Grégoire le Grand et son temps, Léon XIII et le sien. Il ne semble pas y avoir de comparaison plus saisissante. Le développement de l'exorde pontifical, lu de la façon la plus nette, prélude au rapprochement. Opérant la jonction de la cinquantième année sacerdotale de Léon XIII avec le quatorzième siècle de l'Eglise et de la Papauté, il dit : "Nous avons vu, dans le cours de cette année, deux événements se produire, qui, par leur importance, ont attiré l'attention de tout le monde civilisé. Le premier est le cinquantième anniversaire de notre ordination sacerdotale, le second le quatorzième centenaire de la mort de notre prédécesseur saint Grégoire le Grand."

Ce rapprochement jaillit sans l'artifice de l'exorde pontifical, fut de lecture complète, souligné appuyé et conclut. Léon XIII a fait de ces deux dates deux étapes, des constatations fières et délicates. Il écrira ainsi, à l'instant grand intérêt de polémique pour que son héros grave et sombre comme par exemple ait toutes les fêtes de Giordano Bruno et dans sa dernière Encyclique aux Italiens. Le génie lui aussi a ses heureuses rapprochements historiques. Chez les Papes et les catholiques ce caractère historique de la nation a quelque chose dans la Papauté, la première et la plus haute des constitutions de l'histoire.

Le second point de Saint Père dans tous les discours dans toutes les années où son allocution de retour dans palais : l'abolition de l'esclavage, et l'union des deux Eglises.

Le passage Cardinal sur l'Afrique contient un grand acte. Un fait par semblant aux délibérations libres de conclave, est un événement et un programme en plus que cela. C'est une espèce de scrutin électoral auquel on procède pour un Pape d'Afrique. Le nom est connu, c'est celui d'un Français, par les papes de la partie alliée à la côte d'Algérie. Léon XIII déclare en effet qu'il connaît très bien le désir de son futur pontife également à l'unanimité et aux aspirations théologiques de l'Afrique. Quelle est cette question, quelle est cette aspiration ? Le cardinal Pierre Emile Lavigerie ! Quel coup de théâtre ! Quelle explication large et intuitive du rôle de l'Eglise et de la Papauté dans la foi, entre, dans le sacre de cette race africaine, où se jouent dans une partie à quatre les destinées, les mœurs, un quelque sorte, de l'avenir ! Quand Léon XIII a conçu un pareil projet, et qu'il était favorable à l'élévation au pontificat de l'élite pontificale et religieuse, sa ténacité et sa vaillance sont certaines. Il réalise le rêve entrevu avec la puissance de la diplomatie, il dompte la résistance de son clergé ; il ne craint plus de veiller à la sécurité avec cet esprit de suite et cette élévation de sentiment, qui sont une partie du génie et de plus sûre garantie des grandes décisions. "L'homme de Bismarck" nous l'assemble dans son œuvre africaine si vibrante, quand les échos de l'Afrique ont répété les accents antiques de Rome, Carthage et Rome, les rivales de l'antiquité, se sont enfermés dans un hémicycle égal pour l'accomplissement de hautes destinées.

Oui Léon XIII a frappé un grand coup. Que disent les détracteurs du cardinal ? Car il ne faut pas le dissimuler, ce plus royal fait à l'Œuvre maîtresse du Prélat d'Afrique est le commencement de toute une carrière. Ceux qui, au lendemain du toast d'Alger, ont cru faire reculer le missionnaire, ceux qui ont espéré jeter dans le pessimisme ce piédestal de la gloire de la France et du Saint Siège, peuvent se détromper : le cardinal est plus grand que jamais ; N'y a-t-il pas de cet hommage et dans cette continuité du Pontife romain comme une reconsécration du cardinal auprès de toute la France ? N'y a-t-il pas là comme une consécration inattendue de sa politique d'avenir, inaugurée alors déjà par le toast d'Alger ? Léon XIII a de ces abstinences généreuses. A propos a toujours éclaté dans ses actes et surtout dans ses initiatives et dans tout ce qui porte le cachet de l'invention.

La France qui écoute la voix du Cardinal et la France qui l'a combattu entendront cette parole de Rome et la jugeront dans le sanctuaire de leur conscience.

Comme l'Œuvre de l'Abolition de l'Esclavage, cette conquête des intérêts

LOTION PERSIENNE

MARQUE DE FABRIQUE

Pour blanchir le teint, lui rendre ou conserver sa couleur de rose, fait disparaître les rides, le masque et autres taches de la peau.

LA LOTION PERSIENNE est une préparation persienne, unique en son genre. Elle est reconnue supérieure à toutes les autres préparations connues pour blanchir le teint, donner une fraîcheur, détruire toutes les taches de rousseurs, etc. Les dames Persiennes ne connaissent et n'emploient pas d'autres préparations cosmétiques, lorsqu'elles veulent se rendre belles.

La lotion persienne se vend dans toutes les bonnes pharmacies de la Province, ordinairement à 50 cents. Demandez-vous du véritable

S. LACHANCE, PROPRIÉTAIRE,
938 & 1540 Rue Ste-Catherine, Montréal

LA POURSUITE

NOUVELLE

Paris, Hiver, est admirable par un temps pareil.

Quel air de fête partout, quand un brouillard de gelée matinale aura, quelques heures de soleil ! Sur l'asphalte rapidement séché, les pieds sonnent comme une musique triomphale.

Les épaules des femmes ont des frissonnements de volupté sous la fourrure étoilée comme les plaques des oiseaux qui boivent la lumière vitale et veulent dans le sable des steppes.

Et quand l'ombre vient, plus subite encore que de coutume, mais enveloppée d'un rose tendre, par le rayonnement du gaz allumé dans les brouillards, une double constellation s'allume aux cieux, dont l'azur sombre apparaît dégagé des terrestres vapeurs : dans les rues, où le dispensent du gaz, simule une nuée de petites étoiles. —

C'est par un soir pareil, il était six heures trois-quarts environ, qu'elle suivait négligemment le boulevard, côté gauche, dans le sens de la rue de la Paix à la Madeleine.

Elle prodigieusement distrait, d'un pas inégal, tantôt rapide, elle marchait ayant à peine un regard pour les boutiques fraîchement illuminées.

Elle se promenait, quoi !

Une petite fille très fière, avec des traits qui, sans être précisément réguliers, avaient leur harmonie en, mieux, leur saveur ; une coiffure exigante, on voyait décidé de petite femme s'appuyant sur toutes les régularités bourgeoises de la vie.

A quoi pensait elle ? où allait-elle ? Tu, tu, tu, tu ! vous êtes fort curieux et si je vous disais de quitter votre meilleur fauteuil et le coin de votre feu pour le venir apprendre, vous le feriez, me bête grimace ! Apprenez que cela vous dérange.

Elle pensait que son mari était un monstre ; et elle ne savait pas ce qu'elle allait !

Oui ! une querelle après dix-huit cents ménage ! Je crois entendre d'ici un bâillement très distinct. Monsieur maintenant certainement sur un ton avec des mâtines ! Il s'en était défendu avec beaucoup d'indignation pourquoi ne l'a-t-on pas cru ?

Et cela continuait ce pauvre Thomas croit d'une personne qu'il avait tant aimée, elle pouvait bien le dire, car elle lui avait sacrifié tout, à cet ingrat jusqu'à la sœur de son propre mari, qui, était semblable comme un pot, ne sait pas bien garder quand même.

Elle était sérieuse et pourtant ne pensait certainement pas pour dîner. Et elle songeait à la scène qu'il ferait seul en tête à tête avec sa pendule, lui qui détestait se nourrir, et à la mauvaise qu'elle pût se ménager ! Et puis la vengeance ! Ah ! oui, la belle vengeance ! Elle était bien sûre de plaire, parbleu !

Et ses pas pour elle commençaient à prendre une vague signification, quand des gaz qui bordaient la chaussée, elle put se convaincre qu'un homme, bien différent dans son port, de tout, marchait de façon qui ne lui était pas inconnue.

Cela ne lui fut pas longtemps. Ce monsieur avait assez le costume d'un homme comme il faut. Mais il continuait à marcher derrière elle avec une insistance très attentive à l'indiscrétion. Que diable ! on regarde un peu à qui on s'adresse.

Qui, dans l'avenir de mauvais événements des événements ; mais ce n'est pas dans la rue qu'elle en prendrait ; il y passe individuellement des gens très bien, mais une femme du monde n'est point pour homme qui fait des poursuites.

Ah ! mais, il devenait très ennuyeux, ce monsieur ! Est-ce qu'il prenait pour une autre ? Si elle le croyait tout subjugué, d'un pied sûr et d'égale de passer son chemin. Mais cet événement pût en particulier que la première la convertion. S'il allait avoir de l'esprit et la faire rire en lui répondant ? Elle serait désarmée de sa rancune, et en voilà de propre !

Comme le connaît la rue Royale, il ne lui fallut pas faire un bien grand effort de mémoire pour se rappeler qu'il la poursuivait aussi. Oh ! c'était trop fort, à la fin ! Elle prendrait la clé sur la patte.

Mais il y en avait à suivre, une telle journée avait amené beaucoup de promeneurs au Bois, et une file d'automédons sous une forêt de fouets défilait au petit pas, tous allant dans le même sens, celui du retour, et remplissait la chaussée, comme un fleuve emplit son lit, si bien qu'aucun piéton ne la pouvait traverser, et que force était à ceux-ci d'attendre, en maugréant, qu'il n'y ait plus d'eau dans cette rivière pour la passer à pied sec et aller à leurs affaires.

Un dodelinement général de têtes répondit aux signes de détresse de la jeune femme : tous les cochers étaient en service régulier et toutes les voitures étaient pleines.

Cependant, son persécuteur s'était arrêté aussi au même angle de la rue St. Honoré et de la rue Royale. La, c'était assez à elle :

Jamais un garçon pourrait passer outre, l'encombrement faisait angle droit et entrait en tirant un excellent prétexte pour y rester aussi longtemps qu'elle. Et elle sentait positivement le sang de cet inconnu dans son cou, un souffle parfumé, d'ailleurs, par d'excellents cigares. Et par moyen de le gifler !...

Il faillit proclamer un parti considérer ses Tuileries de la Concorde en tournant à gauche, ou tourner à droite, résolument, en venant pour se joindre au nouveau défilé de jeunes. Mais la cocher siffla, cria, blasphéma, dans le sillon qu'elle venait ouvrir, et, piétinant cyniquement du cheval qu'elle lui avait fait, il arriva jusque au même relâchement de la même manière.

Et pour ce pas un mot ! pas une explication ! pas un regard de la cocher, en présence seulement de ville de coin.

Et si ce n'était pas un amant ? Un maître, pourquoi ? Pourquoi ? [illegible] Mais [illegible] quand ces mots de [illegible] qu'elle [illegible] Pour ce qu'elle [illegible] pour [illegible]

Quand [illegible] [illegible] [illegible] de toutes, [illegible] [illegible] [illegible]

LA MALADIE DES PORCS A KINGSTON

Aux environs de Kingston les porcs meurent en assez grand nombre d'une maladie qui, m'annoncent, vous disent les journaux, sous la forme de "gangrène du cou et du poitrail."

Il est difficile de connaître la nature de cette maladie par les quelques mots de description qu'en font la presse.

Si on n'était pas dans la province d'Ontario je serais porté à croire que c'est une maladie infectieuse et contagieuse. Mais j'ai mes doutes.

De plus, il y a certaines maladies du porc qui ont assez de ressemblance avec celle qui nous occupe.

L'angine, par exemple, est souvent très violente chez le porc. Elle est accompagnée d'une violente inflammation interne et externe de la région de la gorge et d'une tumeur au cou, laquelle prend rapidement une teinte bleuâtre, puis noire. La compression qu'exerce cette tumeur sur la gorge amène assez promptement la suffocation.

Cette maladie étant assez fréquente et se développant sous l'influence de causes qui se font sentir, assez souvent, sur un bon nombre de sujets peut prendre une forme épizootique. Cependant il n'en est rien. C'est la même cause qui produit les mêmes effets chez tous les sujets affectés et non pas la contagion qui répand la maladie.

Peut-être que c'est bien cette maladie qui tue les porcs de Kingston.

Chacun sait tout ce que nous avons eu à lutter il y a quelques années. En 1886 et 86 "le choléra du porc" nous a causé bien des dommages, ici même, à Québec. Bien des porcheries ont été vidées. Une entre autre, qui contenait quarante et quelques porcs a été vidée nette. Dans une courte enquête d'un jour j'ai découvert près de 200 porcs qui étaient morts de cette maladie.

Ces porcheries ont été mises en quarantaine, sans bruit. Elles ont été lavées, désinfectées parfaitement. De nouveaux habitants n'y sont rentrés qu'au bout de trois mois et depuis la maladie n'y est pas reparue.

C'est malheureux au lieu de Kingston. En tout cas la maladie de leurs porcs ne semble pas prendre un caractère bien malin. Je suis porté à croire que, si l'on cherche bien, l'on trouvera une cause locale, qu'il suffira de faire disparaître pour mettre fin à la maladie.

D'ailleurs, à Ontario, il faut peu de chose pour créer de l'excitation parmi les éleveurs.

Il ne se passe pas d'année que la presse publie, que, dans tel comté, telle paroisse, il y a des animaux souffrant, soit de la pleuro-pneumonie, soit de la fièvre aphteuse, soit du charbon symptomatique. Et voilà le public alarmé. Une enquête se fait et la nouvelle est démentie.

Il en sera probablement ainsi pour notre maladie des porcs de Kingston.

J. A. Couvrette.

QUATRE CONTRE UN

Un pasteur fut un jour abordé par un médecin, athée en religion, qui lui demanda :

—Est-ce que vous prêchez afin de sauver les âmes ?

—Oui.

—Avez vous jamais vu une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais entendu une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais goûté une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais flairé une âme ?

—Non.

—Avez-vous jamais senti une âme ?

—Oui.

—Eh bien ! dit le médecin, il y a quatre des cinq sens contre un sur l'existence de l'âme.

Le pasteur alors demanda à son tour :

—Etes-vous un docteur en médecine ?

—Oui.

—Avez-vous jamais vu une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais entendu une douleur ?

—Non.

—Avez-vous jamais goûté une douleur ?

—Non.

—Avez vous jamais flairé une douleur ?

—Non.

—Avez vous jamais senti une douleur ?

—Oui.

—Eh bien ! dit le pasteur, il y a aussi quatre sens contre un sur l'existence de la douleur. Et cependant, monsieur, vous niez que la douleur existe, et moi je sais, de la même manière que l'âme existe.

Communautés Canadiennes

Il y a 21 communautés d'hommes au Canada, qui sont : Les Carmes Chaussés, les Trappistes les Clercs Saint-Viateur, les Frères de la Congrégation de Marie, les Oblats, les Eudistes, les Franciscains, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Frères de l'Instruction Chrétienne, les Jésuites, la Compagnie de Marie, les Oblats de Marie Immaculée, les Petits Frères de Marie, les Pères de la Résurrection de N. S. J. C., l'Institut des Frères du Sacré Cœur, les Prêtres de Saint-Basile, la Congrégation de Sainte-Croix, la Compagnie de Saint-Sulpice, les Frères de Saint-Vincent de Paul, la Congrégation du Très-Saint Rédempteur, les Pères Adorateurs.

La société St-Jean-Baptiste de Boston

M. le rédacteur,

Soit dit en passant que vous nous permettrez de demander un petit coin d'espace dans les colonnes du vieux journal pour publier un compte-rendu de l'élection des officiers de la société St-Jean Baptiste de Boston, Mass., qui a eu lieu à une assemblée semi-annuelle le 11 de ce mois.

Ont été élus :

Président, Armand Lalonde ; Premier vice-président, A. P. Lachapelle ; Second vice-président, T. Monet ; Secrétaire archiviste, L. A. Gendreau ; Assistant-secrétaire-archiviste, Simon Gérard ; Secrétaire-correspondant, L. Intaud ; Secrétaire trésorier, P. N. Julien ; Trésorier, S. Vanier ; Sergent d'armes, L. N. Lambert ; Directeurs, L. T. Bédard, Geo. Curtin, E. Bertrand ; Comité de visite, O. Thé, L. Quevillon, S. Villeneuve ; Collecteur, S. Vanier ; Médecins, Dr P. Gagnon et Dr D. L. Landelle.

M. Lalonde, après son installation comme président, fit un magnifique discours sur le progrès rapide de la société et encouragea les membres à faire tous leurs efforts pour en augmenter le nombre soit par influence personnelle ou par d'autres moyens aussi légitimes. Il fut remarqué qu'au delà de cinquante membres avaient joint la société pendant l'année qui vient de s'écouler, et qu'il espérait qu'avant peu d'années plusieurs centaines nombres s'y adjoindraient. Il remercia d'une manière bien appropriée l'honneur qui venait de lui être fait et prit son siège au milieu des applaudissements.

A la même assemblée les résolutions suivantes de condoléances ont été unanimement adoptées :

"Que la société St.-J.-B. de Boston a appris avec la plus profond chagrin la mort d'un de ses membres fondateurs les plus estimés, M. Jos. Débigaré, décédé à Québec le 6 mars ;

Que par la mort de M. Débigaré, cette société perd non seulement un citoyen généreux et d'un patriotisme éclairé, mais aussi un de ses membres les plus influents dont l'esprit de suite et d'ordre avait le plus grand poids dans les délibérations et dans les différents comités de notre association pendant son séjour à Boston ;

Que copie des présentes résolutions soient transmises à la famille du regretté défunt et puis remise à la presse pour publication."

(Signé) Armand Lalonde,
Président.
S. Lanoie,
Sec.-Correspondant.

Pendant l'année se terminant le 30 septembre dernier, 339,238 barils de bière anglais, d'une valeur totale de £1,288,101, ont été exportés, 187,079 barils d'une valeur de £637,368 ont été exportés d'Ecosse et 1,770 barils valant £12,211, d'Irlande. Cette quantité de cerveise dans presque tous les pays du monde.

Le fromage canadien occupe maintenant la première place sur le marché anglais. Pendant le mois d'août dernier le Canada a exporté en Angleterre plus de fromage que tout autre pays du monde 318,949 livres de fromage ont été importées pendant ce mois, et sur cette quantité, 174,351 livres ont été fournies par le Canada, 144,960 livres par les Etats-Unis et 53,638 livres par les autres pays.

Un avion récemment construit, le Honduras fit trois morceaux qui furent vendus en Europe $11,000.

Neuf cent cinquante câbles sous-marins sont maintenant en opération. La longueur totale est de plus de 90,000 milles.

La production minière dans le monde entier a été l'an dernier d'une valeur de $1,876,000,000 ; sur ce chiffre $700,000,000 représentent du charbon.

L'administration de la milice a coûté à notre pays l'année dernière, $6,709 en pensions militaires. Il ne reste plus que 41 survivants de 1812.

Les bonapartistes ont résolu de mettre de côté le testament du prince Napoléon et de reconnaître le prince Victor comme l'héritier légitime du trône de France.

UN MEURTRE

Un mari poignarde sa femme—Arrestation du meurtrier

Belleville, 24. Un horrible meurtre a été commis ici hier après-midi vers cinq heures. La victime est madame Kane, épouse d'un cultivateur du nom de James Kane qui demeure dans la rue du Sud. Le meurtrier est le mari, qui a poignardé sa femme avec un couteau de boucher. La mort a été instantanée. Le crime a été découvert avant que le meurtrier ait eu le temps de s'échapper.

Deux femmes qui passaient là en ce moment entendirent le cri de la victime. Ils entrèrent dans la maison et furent témoins d'un horrible spectacle. La victime gisait sur le parquet de l'appartement, et le meurtrier, un couteau à la main, se tenait encore debout près d'elle.

La police fut appelée immédiatement et le sergent McCrudden prend l'agent du criminel, qui n'a fait aucune résistance. Kane a déclaré qu'il ne regrette nullement ce qu'il a fait.

Il appert que ces époux qui sont des personnes d'environ 50 à 60 ans, sont mariés depuis 10 ans. Kane était le second mari de la victime. Son premier mari se nommait Skinner et elle eut de lui une nombreuse famille. Kane est un ivrogne et on croit qu'il a commis ce crime à la suite d'une querelle avec sa femme. Kane est appréhendé même et refuse de parler. L'enquête est commencée.

Docteurs en médecine

Nous sommes heureux d'ajouter à la liste des nouveaux docteurs en médecine le nom de notre ancien ami, M. Philippe Roy, qui a brillamment subi, hier soir, les dernières épreuves d'un brillant examen.

M. le docteur Roy possède toutes les aptitudes qui semblent irrésistiblement au succès. Intelligent, studieux, instruit, extrêmement sympathique, notre jeune ami a devant lui un avenir assuré. La voie est ouverte : il n'a qu'à y entrer.

M. Roy, qui est le fils de M. Roy, riche marchand de St-François du Méatnogny, partira sous peu d'août pour l'Europe, en compagnie de son frère. M. Alfred Catellier, le troisième distingué compatriote le docteur Catellier.

Mort de son lethargie

On écrit que, il y a quelques jours, madame Sanschagrin partait de chez elle, à St-Elzéar, pour aller chez le voisin. Rendue là, elle s'affaisse sur le plancher, inanimée sur le plancher. Elle était morte. Son cadavre fut transporté à sa résidence. Deux jours après, quand on voulut placer le cadavre de la malheureuse dans sa tombe pour l'inhumation, on s'aperçut qu'il était encore chaud.

Cette nouvelle causa un grand émoi dans la paroisse. Deux médecins furent appelés. L'un prétendit que la femme était morte, l'autre opina le contraire.

Finalement, on décida de retarder l'inhumation. Samedi dernier, la malheureuse était encore dans la même position. Une personne de l'endroit est venue à Québec, quérir un médecin, afin de nous n'avons pu nous procurer le nom.

Nous n'avons pu avoir d'autres renseignements à ce sujet.

Petites nouvelles

Le Dr Fortier, ancien député du comté de Shefford à Québec, quitte Waterloo pour aller se fixer à Sherbrooke.

La jeunesse, George Harris, un fermier des environs de Caldwell (Ohio), livre un accès de jalousie, a égorgé sa femme avec un couteau de boucher, et s'est ensuite tranché la gorge lui-même. Le meurtrier a été arrêté ; mais les médecins qui le soignent déclarent qu'il est impossible de le sauver.

Il ne reste plus que deux survivants des condamnés à la déportation en Calédonie en 1838 : M. Taschetta de Ste-Martine et M. Duchamp de Montréal.

Aux examens de médecine qui viennent de se terminer à l'Université Laval, MM. Jos. Lacette et Germain ont obtenu le titre de docteur en médecine "summa cum laude" ; MM. Ph. Roy et Alf. Catellier, "cum laude."

Nous offrons nos sympathies à M. le colonel Duchesney et à sa famille pour la perte qu'ils viennent de faire dans leur dernier enfant.

On annonce que le shérif de Rimouski, M. Coudlahl, est sérieusement malade.

Le beau temps continue. Le printemps a vos d'oiseau. Il a pu avoir entendu chez "anciens" sont alarmés de cette capricieuse conduite des éléments.

Nouvelle religieuse

Son Eminence le cardinal Manning et plusieurs autres évêques anglais ont adressé une requête au Saint-Siège pour obtenir que le nom de Saint-Joseph soit inséré dans l'office de la messe, après le nom de la Bienheureuse Vierge Marie, dans le "Confiteor" et dans les prières "Sanctæ Sanctæ Trinitas, Communicantes," et "Libera nos."

MALADIES DE L'ESTOMAC

DANS LES CHANTIERS

Les Bûcherons s'en retournent les poches vides

On écrit d'Ottawa que des hommes de chantiers commencent à revenir des bois ; cette année un grand nombre sont revenus à cause de la dite fièvre ; beaucoup d'entre eux retournent sans le sou, après avoir passé un hiver dans les forêts assujettis à un travail des plus rigoureux.

Parmi les voyageurs, il y en a un bon nombre encore trop considérable qui reviennent à Ottawa dans les printemps sans un sou d'épargnes. Mais il y en a aussi plusieurs d'entre eux que leur travail dans les bois pendant l'hiver, dans le but de ramasser quelques argent soit pour faire un versement annuel sur une terre ou pour d'autres motifs.

Cette année, on apprend que, dans certains chantiers du district d'Algonquin, les hommes ont été très maltraités ; les plaintes nous viennent surtout d'hommes considérés comme de premières classe.

Il paraît que quelques-uns de ces chantiers de ces individus constitué par des compagnies nouvelles des Etats-Unis, a fait travailler les hommes pendant les premiers mois de la saison et des traitant ou marchandant, mais quand le travail tirait à la fin, les conditions furent changées à rendre aux hommes la vie impossible, afin, nous assure-t-on, les forcer de quitter les travaux et de s'en aller sans compter ni entendre. On rapporte que des hommes sont arrivés le soir en dehors des chantiers situés à 20 milles de toute habitation. Ces hommes ont été forcés de marcher toute la nuit au risque de geler.

A-delà de trois cents hommes ont été ainsi traités et ont presque tous perdu l'argent qu'ils avaient gagné en se voyant chargé à leur compte des prix exorbitants pour quelques effets qu'ils avaient achetés et le prix de leur passage d'Ottawa au lieu de l'embarquement.

Mort d'un prêtre

M. l'abbé Desnoyers dont nous annoncions la maladie ces jours derniers, est mort mardi matin, vers 10 heures, à l'Hôtel-Dieu de St. Hyacinthe, où il était malade depuis un mois.

BULLETIN COMMERCIAL

Commerce de bois

Les opérations sont peu encourageantes et il ne fera pas pendant la saison prochaine dans cette branche d'affaires. Nos marchands de bois ont perdu beaucoup d'argent durant l'année dernière, et les faillites de plusieurs maisons ont paralysé les affaires.

La chute du Smith, Wadsley Cie paraît irrémédiable. Cette maison a commencé avec un capital passablement, mais au moyen d'avances qu'elle a reçues elle était parvenue à faire des affaires pour des centaines de mille louis sterling par années.

Marché de Québec

Beurre et œufs frais

Le beurre frais a été très rare cette semaine sur les marchés ; il se vendait de 22 à 25 centins la livre. Le beurre de crémerie de 18 à 20 cts, et le beurre salé de 16 à 20 cts.

Il n'y a pas beaucoup d'œufs frais sur le marché depuis quelque temps, et ils se vendent au haut prix, de 25 à 30 cts.

Le fromage vaut de 9 à 10 centins la livre.

Foin, paille, avoine

Le foin est en grande abondance sur nos marchés. Le foin de première qualité vaut de $7.00 à $7.50 ; le foin à vache de $5.00 à $6.00. La paille de première qualité, $5.00 ; 2ème qualité, $3.50 à 4.00.

L'avoine d'Ontario vaut 60 cts par 36 livres : l'avoine ordinaire de 55 cts à 61 cts le minot.

Bœuf, moutons et porc.

Le veau et l'agneau se vendent à des prix exorbitants, vu que l'agneau est à bonne heure cette année. Le veau s'est vendu, cette semaine, de 20 à 25 cts la livre. Le bœuf est assez rare chez : 1re qualité, $11 à $12 par cent livres, et la 2ème qualité, 7, 8, 9 et 10 piastres le cent livres.

Fruits et légumes

Pommes d'hiver, $3 à $3 le quart.

Oignons d'Espagne $3 la caisse ; la boîte, $1.

Oranges : Palestine : $2 à $3 ; Floride, $2 à $1 ; Valence, $4.20 à $5.

Ananas, demi quart, $1.00 ; le quart, $2.00.

LE

Commerce

EST

Massacre !

Les Marchandises se donnent

Voila la position

Depuis lundi dernier, c'est le cri general

LE SYNDICAT MASSACRE LES AFFAIRES

Pas d'objection, dites dites toujours ot c'est vrai

Nous donnons les marchandises au moins.

COMPARATIVEMENT

Le grand secret, c'est que nous savons ou acheter nos marchandises.

Nous savons faire participer nos acheteurs aux immenses avantages dont nos fournisseurs nous font beneficier.

Nous discutons les parties avec nos pratiques.

Aussi le public a un age prefere.

L'immense foule presses a nos comptoirs depuis huit jours en est la preuve.

Nous faisons que nous mener ce mirsnere.

C'est cette semaine, en vue de l'ouverture du printemps.

Que nous allons fournir a nos pratiques.

Des marchandises a bon marche—Dans le vrai du mot—Tout ce que vous vondrez.

AU

SYNDICAT DE QUEBEC

207 rue St-Joseph.

PAS DE COMM

J'ai, à deux reprises, [illegible] texte du plaidoyer libéral [illegible] prédit aux catholiques [illegible] persécutions de toutes [illegible] aux sujets britanniques [illegible] de l'usage de leur [illegible] de la législature, documents publics, dans les [illegible] judiciaires. Personne n'[illegible] mes paisements [illegible] tion que j'ai faite de l'[illegible] ne réalisé, hélas ! est [illegible] pire, et les journaux qui [illegible] différemment opposés au [illegible] législation du Manitoba, [illegible] pas, n'aient même [illegible] sous les yeux de leur [illegible] lisent dans des conditions [illegible] réelles comme celle-ci : [illegible] une colonie britannique, [illegible] des Provinces, etc.

Tout cela est très bien, [illegible] pas criminel de parler [illegible] catholique, dans les [illegible] de Sa Majesté. Et le mot [illegible] n'a pas la portée de donner [illegible] plus de pouvoirs que [illegible] Or, l'acte même [illegible] et établit le principe du M[illegible] n'a en refuse le pouvoir [illegible] tenue aux écoles catholiques [illegible] à l'article de la [illegible]

Que la loi tyrannique [illegible] ne soit pas désavouée [illegible] la majorité le veut ainsi, [illegible] le dit.

Mais jusqu'à [illegible] Québec, s'il veut [illegible]

Que le plus grand nombre [illegible] de mettre au-dessus des [illegible] cette attitude. Il sera [illegible]

Mais pas d'entêtement [illegible]

Je ne vous [illegible] [illegible] compte du parti [illegible] 1870, sanctionné par la Co[illegible]

Mais pas de [illegible] et de [illegible]

La minorité se [illegible] table.

Mais en sachant que l'on [illegible] les diktats.

J. Israël.

Il se fait en [illegible] [illegible] deux dans les partis. [illegible] publics, l'électeur, se désorien[illegible] le plus de vote par [illegible] libérale, qui est un danger [illegible] pour la liberté et les droits de [illegible] Il va de soi que [illegible] [illegible] ministériel. Mais l'indépen[illegible] indiquée ci-dessus se [illegible] [illegible] prendre [illegible] [illegible] ministériels de [illegible] [illegible]

L'Electeur de mercredi [illegible] différend qui a surgi entre le [illegible] de Montréal et M. L. P. P[illegible] A la formation du cabinet [illegible] les journaux ministériels [illegible] [illegible] de l'Electeur et une imprimerie [illegible] établie sur établie. Tout le [illegible] ministériel ou à peu près [illegible] la société Beliveau & Cie, et [illegible] journaux furent ainsi publiés [illegible] Lacoste jusqu'au jour où [illegible] Pelletier remplit avec le cabinet [illegible] M. Mercier décide alors [illegible] cal qui le combattait n'avait [illegible] droit de s'attendre à mieux de [illegible] Fromage.

De là des difficultés actuelles. [illegible] La solution est toute trouvée. [illegible] Lait que M. Pelletier a résolu [illegible] rallier à l'opposition dans la [illegible] vue de Québec et au parti mi[illegible] à Ottawa, et qu'en consé[illegible] majorité des actionnaires de [illegible] dire a pris la détermination d'[illegible] son d'enrôlement de la com[illegible]

PAS DE COMEDIE

J'ai, à deux reprises récemment, cité le texte de l'acte fédéral de 1870 qui garantit aux catholiques du Manitoba la jouissance de leurs écoles séparées et aux sujets britanniques d'origine française l'usage de leur langue dans les débats de la législature, dans les documents publics, dans les procédures judiciaires. Personne n'a attaqué de front mes raisonnements et l'interprétation que j'ai faite de l'Acte d'Union. En réalité, le fait est formellement indéniable, et les journaux qui sont le plus violemment opposés au désaveu de la législation du Manitoba, le savent si bien qu'ils n'osent même pas la mettre sous les yeux de leur public. Ils se lancent dans des considérations générales comme celle-ci : nous sommes une colonie britannique, l'autonomie des Provinces, etc.

Tout cela est très bien, mais il n'est pas question de petites français et d'école catholique dans les royaumes de Sa Majesté. Et la nos autonomies n'ont pas la portée de détruire les Provinces plus de pouvoirs qu'elles en ont reçus. Or, l'acte même qui constitue et établit la province de Manitoba, lui nie et refuse le pouvoir de porter atteinte à droits catholiques. Il n'y a pas à sortir de là.

Que la loi tyrannique de M. Greenway ne soit pas désavouée, parce que la majorité le veut ainsi, voilà qui sera clair.

Mais parce l'amour de Dieu, pas d'histoires, s'il vous plaît.

Que le plus grand nombre qui puisse se mettre au-dessus des lois, prenne cette attitude. Honni soit qui...

Mais pas d'hypocrisie, s'il vous plaît.

Dites que vous êtes résolus à ne pas laisser rouler du parti soleil de 1879, sanctionné par la Couronne.

Mais pas de comédie et de subtilités.

La minorité se soumettra à l'inévitable.

Mais en sachant que l'on nous connaît ses droits.

J. Israël Tarte.

Il se fait en ce moment un remue ménage très sérieux dans les partis. Les hommes publics, l'électorat, se dégagent de plus en plus de cette partisanerie éhontée, qui est un danger permanent pour la liberté et les droits de citoyens. Il n'y a de sûr que les gouvernements sincèrement libéraux. Mais l'indépendance, la pratique rigoureuse au besoin sévères garanties précieuses de la bonne administration des affaires publiques.

L'*Electeur* de mercredi n'aime le différend qui a surgi entre le gouvernement Mercier et M. L. F. Pelletier.

A la formation du cabinet de Québec, les propriétaires de la *Justice* de Montmorency à entrevu la société naissante de l'*Electeur* et une imprimerie considérable fut établie. Tout le patronage ministériel ou à peu près fut donné à la société Belleau & Cie et les deux journaux furent ainsi publiés dans la semaine jusqu'au jour où M. L. F. Pelletier rompit avec le cabinet.

M. Mercier semble alors qu'un journal qui le combattait n'avait pas le droit de s'attendre à vivre de son patronage.

De là des difficultés actuelles, dont la solution est toute trouvée dans le fait que M. Pelletier a résolu de se rallier à l'opposition dans la législature de Québec et au parti ministériel à Ottawa, et qu'en conséquence la majorité des actionnaires de la *Justice* a pris la détermination d'exprimer son désaccord de la conduite de M. Pelletier dans les affaires publiques.

Voilà tout.

NOTE DE LA RÉDACTION

Après avoir consulté la majorité des actionnaires et des directeurs de la *Minerve*, nous sommes autorisés à déclarer que la *Minerve* n'est nullement un organe de l'opposition, mais qu'elle est disposée à donner *fair play* à Rodolphe Lemieux, à Sir Wilfrid Laurier et au gouvernement national.

Nous sommes aussi en position de déclarer que les dernières articles publiés à l'adresse du gouvernement national n'ont pas eu plus l'approbation de la majorité des directeurs.

NEGOCIATIONS COMMERCIALES

Sir Charles Tupper est parti hier pour Washington.

Pas n'est besoin de dire que le but de son voyage est de mettre en train, si faire se peut, des négociations destinées à régler les difficultés existantes entre nos voisins et nous, et aussi d'élargir le cercle de nos opérations commerciales.

Personne n'est mieux qualifié que Sir Charles à remplir la mission importante qui lui est confiée. Sa longue carrière parlementaire, l'expérience additionnelle qu'il a acquise dans ses rapports avec les hommes publics de l'Europe, le mettent en état de traiter d'égal à égal avec les diplomates américains.

Nous croyons pouvoir dire que personne mieux que lui ne sait qu'il faut des engagements réciproques au tarif actuel. Il a déclaré dans le chambre des communes qu'il n'a jamais été question d'un traité de réciprocité avec rien d'autre que possible avec les Etats-Unis. Nous avons encore présent à la mémoire le langage d'un autre homme d'affaires assez sérieux dont il fut fidèle interprète de la part de la Chambre de Montréal à propos d'un discours qu'il prononça dans la chambre des communes.

Sir Charles Tupper est un partisan résolu et éclairé de l'unité de l'Empire, et il comprend que le moyen le plus certain de maintenir intactes les possessions de la Grande-Bretagne est de faire en sorte qu'elles soient satisfaites de leur sort et que leur prospérité se développe avec toute la rapidité que peuvent permettre leurs circonstances respectives.

Nous avons fait l'an dernier pour au-delà de 90 millions d'affaires en importations et exportations avec le Pays-Unis. Cela signifie que si nous n'achetons pas et que si nous ne vendons pas dans le nouveau marché qui s'ouvre devant nous, nous faisons un million par jour de moins avec les autres marchés étrangers. Or, si les tarifs des autres pays et le nôtre restent les mêmes, si le bill McKinley reste en vigueur, et si le gouvernement américain prend tous les moyens à sa disposition pour nous rompre et rendre très difficile le trafic de nos chemins de fer, que pouvons-nous espérer nous pour nous refaire des pertes énormes qu'on fermeture du marché américain nous infligerait ? Sir Charles Tupper a trop bien raisonné des besoins et des difficultés du Canada en ce moment pour ne pas faire toutes les tentatives imaginables avec notre dignité nationale sauvegardée pour en venir à une entente avec la grande république voisine.

Il s'agit ici d'une question des plus épineuses. Il existe, il y a pas à en douter, un sentiment d'irritation dans les cercles politiques des Etats-Unis. Le différend de la mer de Behring, les mesures de la question des pêcheries tout cela n'a pas contribué à créer l'harmonie. Cependant, les autorités de Washington prétendent, il faut l'espérer, l'oreille à toute proposition raisonnable qui sera faite par nos hommes de pouvoir. Il existe entre les territoires des deux pays des liens d'intérêt très considérables. Appelé au vieux Empire de faire, nous n'avons pas d'autre chose à faire enfin compte que d'écarter toutes les causes de différend, et ce sera un jour heureux que celui où le diplomate aura réussi à faire disparaître tous les sujets de discorde qui ont compromis depuis quelques années la bonne entente entre nos voisins et nous.

Sir Charles Tupper ne séjournera probablement pas longtemps cette fois à Washington. Les affaires impériales l'appellent en Angleterre d'où il reviendra bientôt pour reprendre les négociations dont il a jeté les bases.

La Concorde n'est pas un journal de plaisanterie et n'aime pas les choses de rire. Mais même en tenant le plus grand compte de ces sentiments qui n'ont aucune place dans notre esprit, nous devons reconnaître que, de plus que la gazette de Québec ne soit pas représentée dans la commission canadienne à Washington.

Nous demandons aussi pour que les portefeuilles qui sont échus aux intérêts de la province de Québec dans cette commission : le ministère des Travaux Publics, de la milice et de la secrétairerie d'Etat pourraient aussi être mieux représentés.

Apparition fantastique

Un jeune homme de Lévis en visite ces jours-ci à Québec a eu, dernièrement de la nuit, une nuit que peut-être il ne oubliera jamais.

Le jeune homme dormait tranquillement dans une chambre retirée de son hôtel, quand, tout à coup, il se réveille en sursaut par un cri aigu qui a poussé dans l'appartement. A peine avait-il ouvert les yeux qu'une apparition fantastique se dressait à dix pas de son lit. La fantôme avait des mains qui ne diable de taille respectable, une des cornes traditionnelles pointues, crochues et pourvues pour la circonstance. La diablesse était peinte de rouge et semblait danser dans un cercle de lumière.

Notre homme eut assez de présence d'esprit, ce qui était du reste fort pardonnable en cette occurrence, pour ne pas sauter précipitamment hors de son lit et pour se mettre à crier de toutes ses forces pour appeler du secours. Les gens de l'hôtel accoururent à la porte de la chambre et, à leur entrée, la diablesse disparut comme elle était venue, c'est-à-dire par la fenêtre.

Le jeune homme, qui avait reconnu dans la diablesse une femme de chambre de l'hôtel, a déclaré qu'il ne voulait pas rester une heure de plus dans la chambre où il avait eu une si désagréable vision. Il a donc fait ses malles et est parti pour Québec.

Il paraît que la femme de chambre, qui est une jeune fille de 18 à 20 ans, a été congédiée.

Triste noyade

Des journaux qui intéressent le Nouveau-Brunswick nous lisons le suivant à propos d'une triste noyade :

Pelletier revenait de Neguac, dans le canot de quelques personnes, lorsque le cheval s'effraya et sauta dans la glace, à quelques pieds du rivage et est tombé dans l'eau, entraînant avec lui son maître.

La noyade remonte à quelques heures. Le défunt était âgé de 28 à 30 ans.

Moins de Nettoyage de la Maison, Plus de Santé,
Moins d'Ennuis, Plus de Comfort

Telle est l'expérience des femmes qui emploient la Pearline pour le nettoyage de la maison et le degré de santé et de confort est en grande partie dû à la manière dont elles l'emploient. Les directions pour éviter du travail se trouvent sur chaque paquet. Les femmes délicates peuvent nettoyer la maison à la Pearline ; les enfants pourront aider et les maris ne s'apercevront jamais de l'ouvrage qui se fait—hors de leur vue, et ils ignoreront toujours. C'est une fausseté que de dire que la Pearline abîme les effets, les peintures ou les maisons. Rien des gens nettoient leurs dents avec; un grand nombre d'enfants ont été lavés avec depuis leur naissance ; les dentelles les plus délicates et les toiles les plus fines ont été soumises aux expériences les plus sérieuses. Tout article qui se lave et tous ceux qui sont obligés de laver sont avantagés par l'emploi de la Pearline. C'est le savon moderne. Vous le connaîtrez et l'emploierez tôt ou tard. Votre épicier tient cet article.

ATTENTION. ... Publié par JAMES PYLE, New-York.

A VENDRE

A la ferme modèle de Ste Anne de la Pocatière :

Un taureau Ayrshire, avec pedegree ; prix de réclame, 150 de la Mer Noire, 1er prix à l'exposition de France, Avoine rouge, etc.

L. A. Tarte, ecr, prop.

Terres Gratuites

—OU—

L'Agriculture est Cause Payante

Les conditions de prospérité dans les différentes parties des meilleures terres de la Colombie Anglaise sont décrites dans la brochure publiée par le Gouvernement de Dominion sous le titre de

Cultivateurs au Nord-Ouest,
Fermes laitières ou pour l'élevage du bétail,
100 cultivateurs du sud l'aimeront
Le succès des cultivateurs écossais.
Colombie Anglaise.
Terres gratuites

Des tableaux contenant des renseignements très intéressants sur les différentes parties de la Colombie Anglaise, publiés par des commissaires spéciaux, accompagnent cette brochure. Ces tableaux donnent le nombre de bêtes à cornes, de chevaux, de moutons, de porcs, de volailles, de ruches d'abeilles, de fermes, de terres cultivées, de terres en pâturages, de terres incultes, de terres boisées, de terres irriguées, de terres non irriguées, de terres drainées, de terres non drainées, de terres closes, de terres non closes, de terres en culture

MORT DU PRINCE NAPOLEON

Quelques notes biographiques

Le télégraphe nous annonçait hier que le prince Napoléon a subi un nouveau coup à la malheureuse blessure dont il a été frappé à Rome il y a déjà quelques semaines. Le prince serait mort dans la foi de ses premières années et aurait reçu avant de rendre le dernier soupir les derniers sacrements des mains de l'abbé Pujol. Les funérailles auront célébrées dans l'église de la Superga, près de Turin, et le corps sera déposé dans le caveau du maréchal Royal.

Nous croyons intéressant de donner à nos lecteurs quelques notes biographiques sur la vie de ce descendant du grand empereur dont la carrière mouvementée a souvent attiré l'attention de l'Europe.

Le prince Napoléon est certainement, depuis l'époque du premier Empire, celui des membres de la famille Bonaparte qui s'est le plus distingué par sa valeur personnelle. De tous les membres de la famille Bonaparte, c'est celui qui, par le galbe de sa figure et la forme accentuée des traits, comme aussi par la langue du tempérament, rappelle le plus le glorieux fondateur de la dynastie. "Vraie probable napoléonienne trempée dans de la graisse allemande", disait de lui Rochefort.

Né à Trieste le 9 septembre 1890, le fils de Jérôme, ex-roi de Westphalie, et de la princesse Catherine de Wurtemberg, le jeune prince fut élevé à Rome d'abord, puis à Genève, où il reçut une éducation française. En 1835, le prince Napoléon perdit sa mère, la princesse Catherine. A quinze ans, il fut Cadet à l'école militaire de Ludwigsburg, où il resta quatre ans. En 1840, il se mit à parcourir les divers États de l'Europe où il croyait trouver un lieu d'accueil. C'est à partir de ce moment qu'il se passionna pour les voyages. Ce goût ne l'a jamais abandonné depuis.

Lorsque la révolution de février éclata en 1848 il accourut à l'Hôtel de ville pour exprimer son adhésion à la révolution et offrir ses services. Le 26 février il adressait au gouvernement provisoire une lettre dans laquelle il disait que le devoir de tout bon citoyen était de se ranger autour du gouvernement provisoire de la République. Le prince Napoléon fut nommé représentant du peuple par 29,329 voix. Il prit la défense de son cousin Louis Napoléon. Il vota contre l'expulsion de la famille d'Orléans. Réélu par la Charente-Inférieure à l'Assemblée législative, il y vota encore pour la gauche. En 1849, il formula une proposition en rappel des lois d'exil contre les Bonaparte et pour une amnistie en faveur des transportés.

Après le coup d'État du 2 décembre 1851, il se tint généralement à l'écart. Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 rétablissait le trône impérial. Le prince Napoléon fut nommé Altesse Impériale, grand maître du palais. Au mariage qui allait échanger la Russie en Italie, le prince Napoléon eut le commandement de la 3e division de l'armée d'Orient. Il prit part à la bataille de l'Alma. Après la bataille de Balaclava, sa santé le força à revenir à Constantinople et bientôt le rappela en France en janvier 1856.

Exceptons de la commission de l'Exposition universelle de 1855, dont il fut un des membres les plus actifs, on doit aux commissaires de l'exposition il disait : "Nous sommes ici réunis pour la première fois, nous français et étrangers, pour juger les produits de l'industrie, de l'agriculture et de la propriété ; le mérite, dans ce palais, sera seul apprécié."

Depuis le prince Napoléon, le prince Napoléon fit un voyage dans le nord. Il s'embarqua de nouveau à Stockholm, au Havre sur la corvette à vapeur *La Reine Hortense*. Il visita d'abord l'Angleterre, New-Castle, Inverness, les Highlands, puis l'Irlande. Il pénétra jusqu'aux côtes du Groenland et traversa les glaces flottantes. Les incidents de cette expédition du prince s'aventurier sont racontés dans un livre publié par M. Charles Edmond : *Voyage dans les mers du Nord*.

A son retour il partit pour Wurtemberg. L'année suivante il se rendit auprès du roi de Prusse à Berlin où il assista à des manœuvres et à des revues. Sa présence dans l'Allemagne du Nord fit sensation, à cause de sa ressemblance avec Napoléon Ier. Plus d'un se rappelait avoir vu ses mêmes traits.

Le 24 juin 1858 il fut chargé du ministère de l'Algérie et des colonies. Bientôt il fit supprimer le gouvernement général de l'Algérie et concentra un plus grand pouvoir entre ses mains. Il fut remplacé le 7 mars 1859 par M. le comte de Chasseloup-Laubat. Au mois de juillet 1858, il alla visiter l'exposition agricole et industrielle du Limoges, et y prononça un discours dans lequel il félicitait cette ville d'avoir organisé cette exposition sans l'appui de l'État. "Ce que nous devons craindre, disait-il, c'est l'absorption des forces individuelles par la puissance collective, c'est la substitution du gouvernement de tout le citoyen pour tous les actes de la vie sociale, c'est l'affaiblissement de toute initiative personnelle sous la tutelle d'une centralisation administrative exagérée, je voudrais voir les citoyens cessant de compter sur l'intervention et les faveurs de l'État, mettre leur légitime orgueil à se suffire à eux-mêmes et fonder sur leur propre énergie et sur la force de l'opinion publique le succès de leurs entreprises."

Deux mois après, le prince Napoléon fut chargé d'aller complimenter l'empereur de Russie à Varsovie. Le 30 janvier 1859 il épousa la princesse de Savoie, Clotilde Marie Thérèse Louise, fille du roi Victor Emmanuel. Une loi du 2 mars 1859 le jeta dans la carrière politique. Le parlement accorda à la princesse une dot de 500,000 frs. La dotation des princes et princesses de la famille impériale fut portée à 2,500,000 fr. dont 500,000 frs. furent alloués au prince Napoléon pour dépenses de mariage et frais de l'établissement. La dotation de la princesse Clotilde fut portée à 200,000 frs. rente.

Lors de l'organisation de l'armée d'Italie, sur la fin de mars 1859, le prince Napoléon reçut le commandement du 2e corps. La mort de Victor Emmanuel fit un prince Napoléon de retour en France.

Dans la discussion de l'adresse en 1861 le prince Napoléon prononça un discours qui eut un grand retentissement. Il défendit avec une rare éloquence la politique de Victor Emmanuel et la cause de l'indépendance. Comte de Cavour, disait-il, quant on pouvait tempérer les ardeurs du jeune roi, vous avez fait de grandes choses. Vous avez fait l'unité de l'Italie, vous avez fait plus, vous avez fait la liberté de l'Italie. Vous avez fait de grandes choses, mais vous avez fait une grande faute, vous avez cédé Nice et la Savoie. Vous avez cédé Nice, ville italienne, vous avez cédé la Savoie, berceau de votre famille

LA DISTRIBUTION DES SIEGES

Sur le parquet de la Chambre des Communes

Les principaux changements aux deux côtés de la Chambre

Voici à peine dix jours que les électeurs ont fait connaître par leurs votes que déjà la plupart des députés ont terminé leurs déménagements. Dès que tout le monde, les particuliers de la presse, les curieux et les désœuvrés avaient disparu de la salle des délibérations et que les ouvriers avaient commencé leur besogne, les vastes galeries, les couloirs, les escaliers avaient été littéralement envahis par une armée de déménageurs, de charpentiers, de menuisiers, de tapissiers, de peintres, de vitriers, de plombiers, de fumistes, de serruriers, de couvreurs, de paveurs, de maçons, etc., etc. Mais l'intensité de cette activité s'est singulièrement ralentie depuis quelques jours, et aujourd'hui, à l'exception de quelques retardataires, tout le monde a déménagé.

Les membres nouvellement élus ont cependant compris que leurs amis dans la Chambre des Communes ont droit à la préférence dans le choix de leurs sièges et que les meilleurs leur appartiennent. Ceux qui, lors du dernier parlement siégeaient sur le dernier rang occupent dans le prochain parlement une position sur le deuxième ou troisième rang.

Ces changements dans les sièges n'ont pas troublé, du côté de l'opposition que du côté du gouvernement. M. G. Ruthier, M. P., pour Marquette, occupera le siège de M. Girard, et le rang de front, figure pour vedette le colonel O'Brien, qui a, pendant plusieurs années occupé un siège au dernier rang. M. Kerr-yr, M. Rob. White, De Boucherville, Taylor, MM. Cuthbert, Martel, Masson et Mousseau, ce dernier ayant battu M. Girouard, ont tous une meilleure position. Le colonel Denison occupera dorénavant le siège de M. Small au rang le plus proche du fond. M. Cockburn garde son pupitre voisin de M. Tupper, suivi M. Cameron, qui est remplacé dans la députation, lorsque probablement siégera sur le dernier rang. Cependant il peut être content de ne pas être obligé d'aller prendre un siège de l'autre côté de la chambre ou il n'y a pas moins de 7 à 800 conversations qui se croisent oblige d'occuper des sièges du côté de l'opposition, parce qu'il n'y a plus de place à la droite de l'Orateur.

Il y a aussi quelques changements importants à côté de l'opposition. M. Mills, député du Bothwell, possédait le siège aussi vacant par M. Blake. M. Mc les prend le siège de M. Cameron, c'est celui de M. Mills; M. Mulock désire prendre le siège de Sir Peter et il occupera cette place à la prochaine session. A côté de lui est le siège laissé vacant par le roi de la Gaumen, Alexis Wright, qui sera occupé par l'ex-ministre, colonel Ouimet. Il aura pour voisin M. Desjardins, M. P. pour Hochelaga. Le siège ci-devant occupé par M. Davies a été remis par M. Lester, de Lambton, et son voisin sera J. D. Edgar, qui prend le siège occupé par M. Mills pendant le dernier parlement. MM. Charlton et Edgar sont séparés par six ou huit pupitres. M. Cameron, de Huron, se trouve placé à côté de M. Edgar. M. Casey garde son ancien siège. Le pupitre de l'opposition occupera le siège de M. Jones.

Tels sont les principaux changements qui ont été faits pendant la distribution des sièges dans la salle d'assemblée de la Chambre des Communes. Mais il est possible que d'ici à la prochaine session il y ait de nouveaux changements.

Immigration des Etats-Unis et d'Angleterre

Ottawa, 10 —Le département de l'Agriculture a été informé qu'une immigration considérable sera dirigée vers le Canada l'été prochain. Ces immigrants viendront spécialement des Etats de l'Ouest où les agents du Canada sont depuis quelque temps à l'œuvre en démontrant les avantages de notre pays afin d'augmenter le courant d'immigration vers le Nord-Ouest. Des centaines de familles du Dakota, Minnesota, Nebraska, etc., se dirigeront l'été prochain vers notre Nord-Ouest.

D'un autre côté, il est probable que l'immigration de la Grande Bretagne ne sera pas plus grande que les années passées, mais ces immigrants appartiendront à une meilleure classe. La plupart des fermiers de la Grande Bretagne iront s'établir soit dans le Nord-Ouest ou dans la Colombie Anglaise.

On vient de découvrir dans les parages de l'île de Crète plusieurs canons et autres pièces d'artillerie qui datent de plus de trois siècles.

Ces canons seront incessamment apportés à Constantinople par l'amiral Cargas.

LES ETATS-UNIS ET L'ANGLETERRE

LA MER DE BEHRING.

En quelques mots les pêcheries de phoques dans la mer de Behring, depuis longtemps existe entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, semblent sur le point d'amener, à ce jour, une complication sérieuse. Il est connu de tout le monde que les phoques à fourrure ne se trouvent que dans les îles Pribyloff. Le propriétaire est d'ailleurs beaucoup augmenté par suite des dépenses communes faites et changées entre l'Angleterre, Washington et le règlement reconnu par les tribunaux d'Etat par l'intermédiaire de la Russie. Par traité, l'empereur d'Angleterre aux Etats-Unis a virtuellement retiré quelques points de vue de la Chine, et a spécifié les propriétaires en question qui, à l'égard, ne sera pas considéré par l'acte de droit international intéressant des intérêts immobiliers.

Dans les temps où elle était primitivement portée, la discussion se trouve créant une situation singulière, qui n'est négligée peut-être pas moins que les points discutés se sont soulevés. L'Angleterre claimed de savoir si la mer de Behring devait être regardée comme faisant partie de l'océan Pacifique et, en conséquence, ouverte à toutes les nations ; ou si elle était une mer fermée, comme la mer Baltique et la mer Noire, et par conséquent appartenant exclusivement aux Etats-Unis, comme successeurs de la Russie. Cette question a été soulevée par les Etats-Unis, qui, à l'époque de l'achat de l'Alaska à la Russie, crut devoir prendre possession d'un privilège qu'elle croyait ne possédait pas lui-même. Quant à la question de savoir jusqu'à quel point la prétention de la Russie a été reconnue ou consacrée par la Grande-Bretagne, celle-ci paraît bien armée pour défendre sa cause, puisqu'elle invoque des documents officiels suivant lesquels elle aurait dès 1822 formellement protesté à deux reprises contre le prétendu droit que s'arrogeait le tsar par l'ukase mentionné des limites à la liberté des autres nations dans la mer de Behring.

C'est à ce point que restent pour le moment les négociations pour le règlement d'un différend qui, traité avec une réserve de patience et de modération par le cabinet anglais, aurait pu entraîner un conflit armé entre les deux nations. Rien n'était plus téméraire et plus dangereux que la prise par les croiseurs des Etats-Unis des bateaux de pêcheurs anglais dans les eaux du Nord-Ouest, et cette question est peut-être aujourd'hui le seul point sérieusement en litige, c'est-à-dire que lord Salisbury réclame pour

sujets anglais des indemnités que M. Blaine ne fera probablement lever l'impôt pour accorder. Mais cette question, d'un secondaire d'ailleurs, règle, il ne restera que quelques points, en minime, à régler entre les deux pays, qui semblent tout le monde s'empresse de considérer comme réglés. Il s'agit de savoir si le Canada pourra ou non exercer le droit de pêcher dans les eaux territoriales de l'Angleterre, et de s'entendre sur les moyens. Quant à l'affaire du règlement définitif de la question, elle ne refera probablement pas de nouveau sur d'autres questions, et on peut espérer que les deux nations, d'après les principes de droit international intéressant des intérêts immobiliers.

Le drame de la Nouvelle-Orléans

La Main.—Une déclaration importante

MENACES

La puissance d'une société secrète

Nouvelle-Orléans, 18.—L'attorney du district a déclaré qu'il ne voulait pas continuer la poursuite pour les accusations pendantes dans le cas de M. de la Mennaise et d'autres, contre les Italiens employés dans l'assassinat du chef de police Hennessy. Cette déclaration fait à Chas Matranga, Locascio et le garçon Marchesi. Dans les accusations de la société de la Main existent encore Comerci, Polizzo, Inig Charles, Nathalie et Pietro.

Le P. Mandrin disait hier qu'il est sûr que la lettre qui a soutenu venait de la fameuse Provenzano, Joseph Provenzano n'a pas fait. Il dit qu'il avait été forcé signé à faire arrêter le père Mandrin, après que le chef Gaster lui eut confié ce rapport, parce qu'il craignait cela plus désagréable pour lui. Il a ajouté qu'il avait besoin de la Main, il n'est retiré de toutes ses relations.

Le P. Mandrin a dit qu'il avait été forcé de

RESUME DE LA QUESTION

Avant l'union du Manitoba à la Puissance, en 1870, il existait dans cette province des écoles séparées protestantes et catholiques—pas de neutres. Elles étaient soutenues par les personnes du culte auquel elles appartenaient. L'Acte d'union consacra le maintien de ces écoles en déclarant que dans les lois décrétées par la législature du Manitoba pourra être "rien ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'union, par la loi ou par la coutume, à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées (denominational schools)."

La prétention des autorités de la loi de 1890, qui abolit les écoles catholiques pour les remplacer par des écoles publiques, est que soi-disant écoles, étant neutres en fait de religion, ne préjudicient à aucun droit dont jouissaient les catholiques avant l'union.

La question, portée devant les tribunaux du Manitoba, a été décidée dans ce sens par le juge Killam, en première instance, et par la Cour d'Appel du Manitoba, qui s'est divisée, les deux juges protestants jugeant contre les catholiques et le juge Dubuc opinant en leur faveur.

Il existait des écoles catholiques.

Elles ont été supprimées, et les catholiques sont forcés de contribuer pour le maintien d'écoles neutres.

Et l'on retient, et l'on juge qu'aucune atteinte n'a été portée aux droits des catholiques, de la minorité française.

Et l'archevêque de Mgr Taché et des catholiques les plus éminents à prétendre que ces écoles neutres sont la négation des droits des catholiques, n'a pas ébranlé la conviction des magistrats de croyance différente à la nôtre, qui ont jusqu'ici décidé que nos coreligionnaires ne sont pas privés de leurs droits du moment que l'Etat leur donne des écoles neutres au lieu d'écoles catholiques.

Les dépêches confirment la nouvelle que le gouvernement de la Puissance a adopté cette interprétation du statut de 1870 et de la loi de la législature du Manitoba. Pas terrible, et qu'on remarque c'en est fait des écoles catholiques dans cette province où les catholiques jouissaient de tous leurs droits avant leur entrée dans la Confédération, qui les en dépouille en vertu de la loi du nombre.

Que les sont les raisons d'appel du texte (en français) de la loi de 1890 seul, qui abolit l'usage de la langue française, reconnu et garanti par la section 23 de l'Acte d'Union, 1870 ?

ETATS-UNIS ET CANADA

Il paraît certain que Sir Charles Tupper, Sir John Thompson et l'hon. M. Foster partiront ces jours-ci pour Washington, dans le but d'entamer des négociations avec le gouvernement des Etats Unis pour un traité de réciprocité plus étendu que celui de 1854.

Les Etats-Unis maritimes ne se plaignent toujours pas de nos tarifs douaniers, puisque les trois commissaires sont tous trois principaux hommes publics.

Nous pensons, ainsi que l'un de nos hebdos français l'a porté de la veille, que Sir John Thompson n'a pas été étranger à cette décision.

Quoiqu'il en soit, il faut souhaiter que les négociations aboutissent à bien, car la position est critique, surtout de la [illegible]

veaux ne se connaissent rien du tout.

L'augmentation des droits par le bill McKinly, sur les œufs, les chevaux, le lait, les volailles, les patates, l'orge, sucres d'érable, tombeau, si elle est maintenue, l'agriculture canadienne a besoin de vendre ses produits, ne peut avoir que mes pernicieuses conséquences pour nos cultivateurs, notre foin, nos œufs, nos poules, notre orge, etc., il faudra laisser entrer ici les produits de leurs manufactures, certains d'entre eux en ruine.

M. Desjardins parlera demain au Château-Richer. Un train spécial laissera Québec à 1.45 heure et sera de retour vers 6.30 heures.

DES PUNITIONS A L'ECOLE

Voilà assurément un point très important en éducation, et nous voyons avec plaisir que l'un des nôtres, M. C. J. Magnan, l'aborde dans *l'Enseignement primaire*, avec une franchise et une compétence...

M. Magnan définit d'abord ce que doit être la punition de l'école, et quelle façon elle doit être infligée pour être profitable à celui qui en est l'objet.

Nous n'hésitons pas à mettre sous les yeux de nos lecteurs tout ce qu'il dit à ce sujet, M. Magnan ; elles sont pleines de bon sens et méritent d'être méditées par ceux qui ont l'enseignement de la jeunesse entre les mains.

"Il ne faut jamais punir, dit-il, sans faire comprendre à celui qui mérite de l'être la nature de sa faute et l'obligation qu'il y a pour son auteur de la réparer à ses propres yeux. Quand l'enfant coupable est bien convaincu et a honte de lui-même, quand il voit sur la figure de son maître, sur l'un portement nerveux, l'impression que comprimée ou de qui est exempte de la colère, n'est sans cesse un sentiment sérieux, avec la punition qui suit, la punition qui doit être la conséquence de ce sentiment et spécialement de la faute, son intelligence et sa volonté se révolteront contre une autorité si profondément aimée et aussi peu comparissante. Qu'arrivera-t-il ? Cet enfant restera avec le défaut dont on veut le corriger et de plus il en aura un autre : l'exaspération. Le châtiment, si dur qu'il soit, ne sera pas [illegible]

Quelquefois, dans [illegible] l'instituteur et à l'institutrice dans l'accomplissement des délicates fonctions qu'ils ont à remplir.

LES ETRANGERS ET LES EMEUTES

Le *Herald* de New-York revient, à propos du chaos de la Nouvelle-Orléans, sur la question de la responsabilité du gouvernement des Etats-Unis envers les étrangers résidant en ce pays, qui ont eu à souffrir dans leurs personnes ou dans leurs biens par suite de leurs violences populaires.

Les précédents diplomatiques, dit-il, ne sont pas favorables aux demandes de réparation que pourrait faire le gouvernement italien en raison du massacre de onze Italiens à la Nouvelle-Orléans ; et il rappelle en ce moment la doctrine établie par M. Evarts, alors secrétaire d'Etat, quelques années après l'émeute antichinoise de Denver, il y a quelques années, il a niée la responsabilité du gouvernement.

Dans des circonstances de cette nature, quand le gouvernement a fait tous les efforts légitimes pour supprimer une rébellion qui menace paralellement la sécurité de ses citoyens et ceux des étrangers résidant sur notre territoire, je ne connais pas de principe ni de devoir international qui oblige le gouvernement des Etats-Unis à indemniser les habitants étrangers de Denver qui ont souffert, en commun avec les citoyens des Etats-Unis, des effets de l'émeute.

Toutes les réparations qui peuvent être accordées aux citoyens du Colorado lésés sont à porter des Etats-Unis par leurs propres tribunaux dans cette circonstances sont également offertes aux étrangers résidant en Colorado qui se trouvent dans le même cas. C'est tout ce qu'exigent les principes de la loi internationale et les conventions entre nations.

Cette doctrine a été plus tard approuvée et invoquée par M. Blaine au sujet de la même affaire, et elle a été réaffirmée par le secrétaire Bayard et le président Cleveland à l'occasion du massacre des Chinois à Rock Springs, dans le Wyoming. Cependant, tout en refusant de reconnaître la responsabilité du gouvernement, le secrétaire et le président ont recommandé au congrès d'accorder volontairement une indemnité pécuniaire comme un acte de justice, et cela a été fait.

Cependant, le *Herald* ne considère pas cette théorie comme la plus sûre des opportunités légitimes. La constitution, dit-il, ne permet pas qu'aucun des Etats de l'Union entretienne des relations intimes avec les puissances étrangères ; mais alors le gouvernement national devient par cela même responsable de la violation par les Etats de leurs obligations internationales. La [illegible]

NOTRE COMMERCE DE SUCRE

Les rapports concernant le commerce du Canada pour le dernier exercice fiscal finissant le 30 juin 1890, renferment des statistiques importantes au sujet de notre commerce de sucre. Ces statistiques font voir que ce commerce s'est purement développé depuis quelques années et qu'en conséquence il est devenu une grande source de revenus pour notre pays.

Les droits sur le sucre sont de $1.00 par 100 livres. Dès l'année dernière l'importation du sucre s'est élevée à 180,282,237 livres de sorte que le tarif douanier a versé à ce sujet une somme de $2,891,547 dans le trésor fédéral. En 1878, les droits sur le sucre étaient de $2.50. Cette année là, le Canada a importé 111,000,800 livres de sucre, ce qui a donné un revenu de $2,913,920.

L'importation du sucre au Canada a augmenté d'environ 70 pour cent pendant les douze dernières années, ainsi qu'on peut le constater par le tableau suivant :

De	1878.	1890.
	Livres.	
Gr.-Bretagne	32,236,162	9,470,230
Etats-Unis	62,219,220	15,954,831
Indes Occ.	12,022,174	61,940,116
Brésil	.....	18,850,177
Allemagne	.....	56,274,474
Indes Est	.....	11,848,871
Autres pays	583,283	56,080,349
Totaux	111,060,850	180,282,237

Une statistique non moins intéressante est celle qui montre la valeur des importations de sucre des Indes Occidentales directement au Canada et par les Etats Unis :

IMPORTS DES TYPES OUEST

1878

	Direct.	Par les E. U.
Ontario	$ 10,[illegible]	$118,882
Québec	63,014	40,995
Nouvelle-Ecosse	261,179	679
Nouv.-Brunswick	32,[illegible]	.....
Ile du P. Edouard	26,266	.....
Totaux	[illegible]	$160,556

IMPORTS DES INDES OUEST

1890

	Direct.	Par les E. U.
Ontario	$ 10,000	$12,689
Québec	284,649	4,866
Nouvelle-Ecosse	[illegible]	83
Nouv.-Brunswick	61,000	.....
Ile du P. Edouard	5,[illegible]	.....
Totaux	$1,[illegible]	$17,670

Pendant l'année dernière [illegible] du sucre importé des Indes Occ. passait par les Etats Unis. L'année dernière, cependant, il n'en est passé que le quart, ce qui prouve que cette route tend à diminuer qu'à l'intérêt de notre pays.

UN PREDICATEUR

On sait que, chez Mgr [illegible] recteur de l'Institut catholique de Paris qui prêche le carême à Notre Dame.

Les journaux français lui font son portrait : de moyenne taille, un dessin de son prédécesseur, le P. Monsabré.

Il n'a point, paraît-il, la verve, ni rien de l'éloquence chaleureuse du célèbre dominicain. En résumé, on considère que Mgr d'Hulst est un fort dialecticien.

Quatre sièges sont actuellement disponibles dans l'assemblée législative de l'Ile du Prince-Edouard et en conséquence quatre élections partielles auront lieu sous peu. Mais comme la majorité du gouvernement à la dernière session n'était que d'une voix, les résultats de ces quatre élections sont attendus avec beaucoup d'anxiété par les deux partis.

"L'Examiner" de Charlestown suggère du fait des élections générales au printemps à cause de la nature du gouvernement [illegible]

Aider la Nature

En rétablissant les forces naturelles, on détruit la cause qui peut faire une médecine. Dans les affections pulmonaires, telles que les Rhumes, la Bronchite et la Consomption, la médecine naturelle, éventuellement s'adresse, remède des demandes de secours dans les cellules à air des poumons, puis de tubercules, et facilite la destruction des tissus. Il est clair, par conséquent, que jusqu'à ce que l'horrible tour soit soulagé, les malades ne peuvent avoir aucune chance de guérir. Le Pectoral-Cerise d'Ayer

Guérit et Guérit

La membrane enflammée, arrête la marche de l'épuisement, et ne laisse aucun résultat injurieux. C'est pourquoi il est plus généralement estimé que tout autre spécifique pulmonaire.

L. D. Bagby, de Farmerville, Va., écrit : "Il y a quatre ans j'attrapai un fort rhume qui fut suivi d'une terrible toux. J'avais très souvent recours à la Pectoral-Cerise d'Ayer. Bien entendu, à la fin me dit que j'avais la consomption, et qu'il ne pouvait y remédier. Un de mes voisins m'avisa d'essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer. Je le fis, et quoi d'en avoir pris un demi-bouteille, j'étais capable d'aller dehors. Depuis lors j'ai pris le Cherry [illegible] et me suis bien porté."

Alonzo F. Dupont, de Sierra Mills, Maine, écrit : "Il y a six ans j'étais souvent voyageur, et souffrais d'une

Affection des Poumons.

Pendant des mois j'étais incapable de passer une bonne nuit, de temps en temps que rarement je allonger, sans de fréquents étouffements et des sueurs, obligé de chercher le grand air pour me soulager. Je fus amené à essayer le Pectoral-Cerise d'Ayer, lequel je fais. Son usage rendant de la [illegible] guérir, et je suis, avant [illegible]

Ayer's Cherry Pectoral,

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vente partout les Pharmaciens. Prix $1 ; six bouteilles, $5.

LA CLEF DE LA SANTE.

Ouvre toutes les avenues obstruées des Intestins, des Reins et du Foie, en faisant circuler pure dans toutes les parties du corps, toutes les impuretés et humeurs des sangs qui, s'il y sont en stagnation, causent l'Acidité de l'Estomac, guérissant l'Envie de Bile, Dyspepsie, Mauvais Goût, Etourdissements, Sueurs d'Estomac, Constipation, Rougeurs de la Peau, Hydropisie, Affaiblissement de la Vue, Jaunisse, Herpes, Dyspepsie, Scrofule, Battements du cœur, Etat Nerveux et Debilité Générale.

E. ECHOUCK & Co., Propriétaires, Toronto.

Globules de Josephat

Préparation récompensée d'un diplôme de mérite et de perfectionnement pour la cure rapide et complète des Uréx et écoulements contagieux, anciens ou récents et des échauffements ou inflammations.

Trois jours de traitement suffisent le plus souvent pour guérir la blennorrhagie.

Cette médication ne laisse après elle aucune conséquence fâcheuse. C'est la plus énergique et la plus efficace des toutes.

Une désignation complète accompagne chaque boîte de globules.

Exiger la Signature :

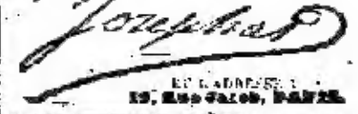

ET L'ADRESSE :

19, Rue Vivienne, PARIS.

A VENDRE OU A LOUER

Deux terres sur le chemin de la Petite Rivière à trois milles de la Baie-du-Febvre.

Pour [illegible]

S'adresser à

Aux Epaules,

[illegible]

LE COMMERCE DE BETAIL

M. Chisholm, de New York, M. Morris, de Chicago, et M. Robertson, de Montréal, ont acheté la semaine dernière environ 10,000 têtes de bétail des diverses compagnies de distillerie d'Ontario et des cultivateurs. Cette transaction s'élève environ à un million de piastres. Les prix varient de $4.50 à $5.75 et même $6.00 par cent selon la qualité du bétail.

Les probabilités sont qu'un nouveau commerce de bétail sera fait cette année par la voie du St-Laurent, si l'accommodation nécessaire est fournie, car c'est aussi question d'expédier par quelques uns des ports américains.

Les spéculateurs américains viennent faire ici le commerce parce que le bétail canadien peut entrer en Angleterre vivant pendant que le bétail américain doit être tué immédiatement lorsque ce dernier est sujet à être atteint de pleuro-pneumonie. Les américains affirment toutefois que leur bétail est également sain.

Québec a fait, l'an dernier, des efforts considérables pour attirer dans son port une portion du commerce de bétail. Quoique en vain, la grande difficulté est que les navires qui transportent le bétail ne trouvent pas ici assez de cargaisons pour compléter leur chargement de bétail, comme ils l'prétendu durant la dernière élection. La question des délégations du Dominion est réglée, il y a lieu d'espérer que cette campagne mettra le commerce en mesure d'atteindre quelques uns des objets désirés, et quelle construira sans retard des élévateurs et autres édifices nécessaires à l'extension du trafic. Tout règlement qui ne pourvoira à de pareilles garanties sera illusoire. Le gouvernement a dit devant lui toutes les informations nécessaires à la guider, et nous espérons qu'il en aura profité.

La chambre des Communes sera bientôt saisie d'un projet législatif pour encourager et régulariser l'exportation qui fera le sujet en lieu.

LES BANQUES

Le rapport des banques du Canada pour le mois de février accuse un état de choses satisfaisant.

La circulation des billets de banque accuse une augmentation de $200,000 durant le mois ; elle atteint $31,925,000 comparativement avec $30,027,000 à la date correspondante de l'année dernière.

Les dépôts à taux variable ont diminué de $2,000,000 ; ceux sujets à un avis de 5 à 6 millions de piastres ; ceux à terme fixe de $1,750,000 en janvier et $72,170,000 en février 1890. Dans ces derniers, les dépôts demandés ont diminué de $1,500,000 durant le mois de février et sont augmenté de $20,000,000 comparativement avec $30,000,000 l'année passée. Les prêts sur stocks ont diminué pendant le mois, tandis qu'ils sont plus considérables de près d'un million de piastres que l'année dernière à pareille époque. Les prêts sous la responsabilité du public ont diminué de plus d'un demi million en février, et ils dépassent de près d'un million ceux de l'année dernière. Les fonds de réserve augmentent toujours ferme aussi.

Le numéraire et les billets de la Puissance ont augmenté de $212,000 pendant le mois, et les balances dues les agences des Etats-Unis de $95,000.

Nouvelle exposition musicale

M. Edmond Crépeault, le distingué professeur de cette ville, vient de publier un nouveau morceau de musique, intitulé : "Les Joies du Foyer."

M. Crépeault n'en est pas à sa première composition. Toutes celles qu'il a publiées jusqu'ici ont été goûtées et il n'y a pas de doute que cette dernière sera autant du succès que les précédentes.

Ecluse de navigation

Mercredi, le 11 du courant, M. James Murphy, cultivateur de Saint-Wenceslas, n'eut fait tuer que un arbre à quelques arpents de sa maison.

Il a dit avec son frère Thomas Murphy.

La pluie qu'ils venaient de braver fut arrêtée dans sa chute par un "abri" qui, un instant après, cria et s'abattit sur la tête de la victime qui fut écrasée en tuant le cerveau jaillissant du crâne.

Il laisse une jeune veuve et quatre enfants.

Le défunt était catholique.

—Les saveurs sont commencés.—Tout annonce une bonne récolte de cet intéressant article de produit canadien.

Une grande quantité de sirop d'érable est envoyée au Nord-Ouest ou au Manitoba depuis un an ou deux, donnant de bons profits.

—Je ne sais pas si je vous ai déjà dit que nos trois fromageries avaient donné près de "six mille piastres" à notre paroisse. Le commerce de lait, dont nos cultivateurs bâtonnais ont tant parlé, va jusqu'à prendre notre temps, et j'espère qu'on va le mettre de côté tout à fait. Car bien que d'une qualité supérieure comme butterick, il n'est pas un bon commerce de première qualité selon le gouverneur du marché.

Débâcle

La glace est partie sous le pont de Q. M. O. et O. sur la rivière St-Charles.

Décès

M. J. Lavoie, cultivateur, de la paroisse de St-Timothée de Joliette, est mort subitement du tétanos l'occasion de commencer au printemps, pour être prêt à couper et bûcher, la construction d'un moulin à scie, dans les environs.

Société de colonisation de Sherbrooke

La dixième réunion annuelle de la société de colonisation de la cité de Sherbrooke a eu lieu la semaine dernière sous la présidence de Mgr Racine. L'élection des officiers pour l'année courante a donné le résultat suivant : président, Sa Grandeur Mgr Racine ; vice-président, le très-révérend A. E. Dufresne ; secrétaire-trésorier, M. l'abbé H. O. Chalifoux ; administrateurs, MM. J. A. Champagne, H. C. Coburn, J. T. D. Archambault, Pro. Cabana, E. Nadeau, Bourque, Louis Brunelle, L. H. Gray et Moïse Audet.

Opium en contrebande

M. Yan Mong, gérant de la succursale de la King Lee Chinese, à Montréal, a été arrêté à Portland dans un train du Delaware et Hudson, pour infraction contravention à la loi concernant le transit de l'opium. Dans leurs bagages les officiers des douanes ont trouvé un assortiment total de trente-cinq onces.

Il a été saisi et confisqué en outre un assortiment de $1,400 pour lequel on a offert de donner caution. La cour de Plattsburg, N. Y., avait présidé.

La catastrophe de la Quebec Warehouse Co

L'Hôtel-Dieu de Québec a l'honneur de faire savoir que les dommages causés à l'immeuble de la Quebec Warehouse Co, par l'incendie du dernier mardi, ont été évalués à $1,000.

Le cas d'empoisonnement de Lachine

Le coroner Desjardins a tenu hier matin une enquête à Lachine sur le cas d'empoisonnement de Mme Lefebvre, qui est morte après avoir pris de la strychnine. Le docteur Lefebvre, mari de la défunte, a été entendu. Il a déclaré qu'il avait pris de la strychnine pour se tuer, mais qu'il avait changé d'idée après avoir pris la moitié de la dose. Il a ajouté qu'il avait pris de la strychnine pour se tuer, mais qu'il avait changé d'idée après avoir pris la moitié de la dose. Il a ajouté qu'il avait pris de la strychnine pour se tuer, mais qu'il avait changé d'idée après avoir pris la moitié de la dose.

Statistique religieuse

Vient une *Intéressante* statistique sur différents ordres religieux.

Depuis six cent cinquante ans, l'Ordre de Saint François d'Assise a donné 287 au nid et bienheureux, 1,500 martyrs, 10 papes et cardinaux, 4,000 archevêques et évêques ; l'Ordre de Saint-Dominique, 4 papes, huit cent vingt Saint XI, S. Pie V et Benoît XIII, plus 89 cardinaux et 2,600 prélats.

L'ordre de Saint-Benoît a donné 41 papes, 200 cardinaux, 257 patriarches, 969 archevêques et plus de 40,000 évêques ; en outre, 20 empereurs, rois ou reines ont abandonné le trône pour se renfermer dans les cloîtres de cet ordre célèbre.

Sœurs de Miséricorde

Durant le mois dernier, l'Union St-Joseph de St-Roch a payé aux familles de ses membres décédés, les montants suivants : à la famille de M. Petitmaud Archer, $427 ; à celle de M. David Gauthier, $427.50 ; à celle de M. Urbain Lemieux, $426.00 soit une somme totale de $1,422.50.

Funérailles

Les funérailles de M. Lane ont eu lieu à l'église St-Patrice, et l'inhumation a eut lieu au cimetière irlandais, chemin St-Louis.

Le deuil était conduit par les quatre fils du défunt, MM. John, P., T. J. F. E. et J. N. Lane.

Le service a été chanté par le révérend père Walsh, qui était assisté de MM. les abbés O'Leary et Hamelin, ce dernier chapelain de l'hospital.

Mort d'un Père Jésuite

La nouvelle de la mort du R. P. Beauregard, Jésuite, arrivé de hier matin à Montréal sera reçue avec chagrin par tous les citoyens de cette ville qui ont eu l'occasion, pendant qu'il était au milieu de nous, d'apprécier son dévouement et ses grandes vertus.

Le Père Beauchemin est un ancien confrère de classe de Son Eminence le cardinal Taschereau. Il était venu de la maison d'études des Jésuites à Montréal.

Les obsèques auront lieu demain à 8 heures à Montréal.

Victime d'un accident

Mlle Anne Dufresne, fille de M. Dufresne, de l'hon. M. Mercier, a été la victime d'un sérieux accident, vendredi dernier, à Montréal.

Mlle Dufresne se promenait en voiture sur la rue Sherbrooke, lorsque son cheval prit le mors aux dents.

Près de la rue St-Gabriel, le dégât occasionné aux roues de la voiture et le choc violent que Mlle Dufresne en fut précipitée en bas de la voiture, et dans la chute reçut de sérieuses contusions à la tête. Le Dr Roy, d'Hochelaga, qui se trouvait dans les environs, donna les premiers soins à Mlle Dufresne, qui fut reconduite chez elle rue St-Denis.

La jeune fille a été complètement brisée. Quand au cheval, il a été arrêté après avoir parcouru à un pas accéléré une forte distance par un homme qui a ramassé le morceau de bois. Le cheval est à peine blessé.

Le cheval, paraît-il, appartient au propriétaire d'un cirque ambulant. M. Dufresne n'en a pas connaissance et il n'a pas encore été réclamé.

Nous apprenons aussi que Mlle Dufresne souffrirait, à ses hanches principalement.

Divisions

Mercredi, Nov. 27. La Fabrique de Coaticook a déclaré le dividende suivant sur ses actions privilégiées, dont nous donne le poste du jour pour cette année.

M. Ladue, libéral, élu par 1 vote

Trois-Rivières, 21.—Au 2e scrutin de vendredi le 20e et aujourd'hui, M. Ladue a été déclaré élu par le compte de 50 votes par sur 1,100 de majorité.

Le département de la Marine

L'hon. C. H. Tupper, le ministre de la marine, a déposé le rapport annuel de son département. Les dépenses durant l'année dernière se sont élevées à $98,417. Les salaires de personnes employées dans le service extérieur du département est de 1,476.

Le service météorologique a signalé durant l'année 723 tempêtes à destination des côtes.

Le rapport du comité de la conférence internationale maritime tenue à Washington en 1889 est annexé au rapport du département.

Parlant du Bill Dimsett, le député minister de la marine M. Steele, dit que le bill contenait huitant 4 à 5 pieds de la hauteur des cargaisons de bois sur le pont des navires est une loi sûre que ne nuira nullement au progrès de la navigation des eaux.

Il recommande au Parlement fédéral de passer une loi protégeant et régularisant le transport du bétail du Canada pendant la dernière semaine, 112,427 cent à cornes et 43,462 moutons ont été expédiés de Montréal pour l'Europe.

Le Dr Collet de Lévis a été gardien l'administration des deux dégâts au milieu sous l'eau Pargues qui s'est fait trouver la main jeudi, en accordant deux régions

Plus de Feu! Plus de Tares!

LINIMENT GÉNEAU
30 ANS DE SUCCÈS

Guérit Tumeurs, remplace le FEU sans douleur et sans trace par les différentes méthodes connues ; douleurs, entorses, etc.

Guérit aussi et sans des Suppurations, Varices, Ecarts, Blessures, Eparvins, etc. Efficacité infaillible et sans rival dans les Angines, Coliques, Bronchites, Inflammations dans l'Estomac, Névroses Hystériques, Rhumatismes, etc.

S'emploie à l'intérieur et à l'extérieur, en 3 et 4 minutes, sans risque de tache.

Dépôt — Paris, RESTIVIER & Cie, 278, rue Saint-Honoré
MONTRÉAL : LAVERDURE & NELSON — QUÉBEC : ED. ROBIN & Cie
ET DANS TOUTES LES PRINCIPALES PHARMACIES DU CANADA.

VIN DE VIAL
TONIQUE ANALEPTIQUE RECONSTITUANT
— Le Tonique le plus énergique que doivent employer les convalescents, les Femmes et les Enfants faibles et tous les Personnes délicates
AU QUINA SUC DE VIANDE PHOSPHATE DE CHAUX Composé des Substances absolument indispensables à la Formation et au Développement de la Chair musculaire et des Systèmes nerveux et osseux.
Le VIN DE VIAL est l'heureuse Association des Médicaments les plus actifs contre l'Anémie, la Chlorose, la Phthisie, la Dyspepsie, les Gastrites, les Diarrhées atoniques, l'Asthénie, l'Hypochondrie, les Fièvres typhoïdes, les Convalescences, etc. En un mot, tous les états de Langueur, d'Amaigrissement, d'Epuisement, auxquels les tempéraments sains ne sont jamais trop fatalement prédisposés — Pharmacie J. VIAL, rue de Bourbon, LYON.
Dépôt : Québec : D. ED. ROBIN & Cie et au Lion de Turenne et Bureau

Le plus grand assortiment de Machines Aratoires de la province

Soubret Hersey vendu à ... de MAYN, Cartier, Cultivateur ... Arvid, Valcartier ... et Vente de Canal (janvier 1889).

Latimer & Legaré,
273 Rue Saint Paul

A MM. les Marchands de la Campagne

AVANTAGES EXCEPTIONNELS

Nous offrons en vente un grand JOB consistant en 150 doz. de Chapeaux de feutre, durs et mous, pour hommes. Nous les vendons en lots d'une demi-douzaine ou plus.

Les prix sont tellement bas que vous pourrez les vendre à grand marché tout en vous réservant un bon bénéfice. Venez les voir.

L. A. BERGEVIN & ROY,
35 à 45, rue Notre-Dame, Basse-Ville
Ancienne maison Bergevin.

PETITES NOTES

Le roi de Grèce ira prochainement à Paris, où il fera un séjour de quelque durée. Il se rendra ensuite à Copenhague auprès de ses parents. Pendant l'absence du roi la régence sera confiée au prince royal.

Louise Michel vient de donner à Londres une école où quarante enfants reçoivent gratuitement une instruction comprenant l'anglais, l'allemand, la musique, le dessin et autres branches de connaissances.

Une exposition internationale de livres vient de s'ouvrir à Copenhague en commémoration du quatrième centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans le Danemarck.

C'est, en effet, en 1491 que fut imprimé le premier livre danois, à Copenhague, par l'imprimeur Godfried de Ghemen.

Pour donner une idée de la chaleur du soleil qui nous éclaire, Herschell dit : "Si l'on imagine un cylindre de glace de quarante-cinq milles de diamètre s'enfonçant dans le soleil avec la vitesse de la lumière, la chaleur est telle qu'il serait immédiatement fondu sans aucun signe de refroidissement dans l'astre."

Petite statistique de la misère à Paris et à Londres.

L'Assistance publique dépense à Paris, pour les indigents et les malades, 50 millions par an, tant en sommes provenant des libéralités qu'en argent versé par les contribuables.

A Londres, la Bienfaisance publique dépense chaque année 118 millions. Sur cette somme, 55 millions proviennent de la taxe des pauvres, le reste vient des donations charitables, des Associations ou des aumônes particulières.

Dantan n'aura pas seulement sa statue à Paris : il aura son jardin. Le square Dantan sera aménagé en bordure du boulevard Saint-Germain, entre les rues de l'Hôpital, Dauban et Serpente, sur l'emplacement du petit immeuble dont on vient d'achever la démolition pour le dégagement de l'hôtel des Sociétés savantes.

On a vendu à New York une Bible portant la date de 1450 et imprimée à Mayence. On l'estime à 60,000 francs. L'adjudication n'est tombée qu'à 50,000 francs.

La *Nouvelle Revue* croit que les Américains intrigueront au Canada pour l'absorber ; mais elle ne pense pas qu'ils réussissent. Elle ajoute que les "gouverneurs de Washington et leurs exécuteurs dans la *Revue* ne montrent pas de malice contre l'esprit d'indépendance du Canada."

La question électorale recommence à également l'objet de longues discussions dans le Var, de Rouen et la *Gazette* républicaine de Turin.

Cette dernière feuille, qui est l'organe officieux du gouvernement italien, a publié, il y a quelques jours, un article dans lequel elle déclarait que le Pape ne pouvait pas quitter le Vatican, parce que les Suisses ne voudraient pas le laisser partir. Il paraît que les Suisses n'entendent pas de cette oreille.

Le Pape vient d'opposer à la proposition du gouvernement italien, qui consiste à ne pas lui donner les honneurs souverains, mais à lui laisser la liberté de sortir du Vatican, une contre-proposition qui ne paraît pas devoir être acceptée par le gouvernement italien. Le Pape demande que le Vatican soit déclaré territoire neutre, comme la Suisse, et que le gouvernement italien s'engage à ne pas y pénétrer. Il paraît que le gouvernement italien ne veut pas entendre à cette proposition.

Un Club de la Rose Blanche vient d'être fondé à Londres. Cette nouvelle association a pour but de grouper les femmes dans le but d'assurer à chacune la part qui lui revient de droit dans la vie politique.

M. Gibson, qui a été élu à Charlotte, N.-H., le 3 du courant, a déclaré qu'il n'a jamais été membre de l'Orange. Il a été élu par 1,200 majorité. M. Gibson est Écossais de naissance et presbytérien de religion.

LE SERGENT BIGORNE

NOUVELLE

Je n'avais pas quinze ans ; j'ai passé les quatre-vingts maintenant, mais je me souviens de ces choses que je vais dire comme si elles étaient d'hier.

Nous étions en janvier 1814. Depuis deux mois, l'ennemi tenait notre petite garnison bloquée dans cette bourg, comme un renard dans son trou. C'était une affreuse année et un rude hiver. De la neige toujours et partout. Le froid et la faim faisaient plus de besogne pour l'ennemi que l'ennemi lui-même, et les livres plus de vides dans nos rangs que les boulets. Pour se secouer un peu et se réchauffer le sang, on avait bien de temps en temps des sorties, mais c'était peine perdue : nous étions enfermés dans un cercle de fer. Enfin, ceux qui y restaient ne souffraient plus, et puis, pour les autres, cela trompait toujours la faim, comme on dit.

En ville, à la maison, nous n'étions plus que la maman et moi pour notre sergent-et porte-drapeau dans une des compagnies que les bourgeois avaient formées dès les premiers jours de l'invasion.

Un matin, il entra comme à l'ordinaire toute la nuit, embrassa maman et me gronda :

—Où est Jacques ?

Jacques, c'était moi ; Jacques Bigorne ; mon père s'appelait Jean.

La maman dit :

—Il est à l'école des tambours, dans les fossés de la maison de ville, comme d'habitude.

Justement, je rentrais, la mine rouge de froid, les baguettes passées dans la boutonnière blanche, joyeux de vivre malgré la misère du moment et sifflant comme un merle.

Le père me regarda :

—Dis-moi, garçon, à t'entendre, tu dois savoir déjà quelque chose.

Moi, j'étais fier.

—Je crois bien ! que je dis.

Et, de fait, il n'y en avait pas dix dans mes camarades pour m'égaler à manier la pertuisane.

—Voyons, Jacques, voilà ma permission ; voici Bigorne-Lafleur qui prend la charge.

Et le brave sergent me donna la cartouche, pendant que je prenais sa place, et il continua :

—C'est bon, dit le père, on y va, dit on y alla.

Quelle journée ! L'ennemi prévenu, le diable au continent, se garda et nous eûmes beaucoup de mal à rentrer. D'abord, nous étions fermés jusqu'au soir, si fermement que pas un de nous n'en fendit semer la carotte et grailla tout chaud, le reste des autres étant rôti dans la plaie, mais avions, à nous seuls, l'ennemi ouvert et dévoré ; nous étions débordés, cernés, quoi.

Tout de même nos bourgeois de gardes civiques, tout lorgneurs qu'ils étaient, s'entendaient comme un canard sauvage tombait, le voisin s'élançait pour deux, voilà tout.

De la sortie, nous n'étions plus dix sur pied. Moi, je n'avais rien ; si jamais quelque chose m'entrait entre les feuilles : le père lui en reçoit d'un coup de sabre dans l'épaule. Pourtant, je les voyais tout de même avec le drapeau devant, dans la fumée.

Mais nos coups de feu se firent plus rares : les munitions manquaient. C'était la fin. Il fallait, le père m'ayant gagné quand je le relevais, fabriquer des cartouches.

Deux heures après, tous nous avaient mis dans une forme inventée dès le début de la campagne, un fidèle-cheval nutritionnel vieux, si rivé de son étalon et descendit de cheval pour nous voir.

Ils nous regardaient tous et l'on voyait dans leurs yeux ce plaisir qu'ils avaient à nous voir pris pour leurs balais, blancs sous les poudre, et plus d'une marque de nos sabres sur leurs vieilles figures tannées de nuit que nous les avions coiffés.

Le fidèle-cheval fit passer les ides, et s'écria d'un accent pour des grands :

—Sergent, où est le drapeau ?

Son père haussa les épaules, et répondit :

—On l'ignore.

L'autre, à le voir encore, avec de rayons de la perruque qui lui tombait dans le dos, l'autre se tourna vers l'officier de paye.

—C'est bon, il ne se rendra pas, devrait mettre sous [illegible] le sergent !

Quand on nous eut laissés sans armes et après avoir mangé comme quatre, mon père, tout en [illegible] et [illegible] Bonaparte, nous dit que le sergent avait [illegible] regrets, il en avait [illegible] la [illegible] ; mais il avait par lui [illegible] comme on [illegible] que [illegible] [illegible] [illegible]

QUESTIONS ÉCONOMIQUES

Tous les pays d'Europe se préoccupent des questions économiques. En France, le libre-échange et le protectionnisme ont respectivement des partisans qui se sont livrés une bataille en règle à la chambre des députés.

Les lignes qui suivent que nous empruntons à un journal de Paris sur le sujet ne manquent pas d'intérêt :

L'heure du grand duel entre les libre-échangistes et les protectionnistes est arrivée. Ce ne peut être qu'un tournoi académique, car, en dehors de quelques rêveurs, de quelques irréconciliables qui ont élevé au libre-échange une chapelle dans laquelle ils viennent faire périodiquement leurs dévotions, la plupart des esprits sagaces et clairvoyants ne voient pas dans les tarifs de douane une question de principe, mais un mode de réglementation suivant l'état économique des différents pays. On est donc actuellement plus ou moins protectionniste. C'est une question de quantité et de mesure.

Il est de mode de dénoncer à la main-lédiction publique des traités de 1860 ; c'est un thème favorable aux déclamations, et cependant il est juste de reconnaître qu'à cette époque, grâce au développement des voies ferrées et à la facilité par la mer, notre commerce a atteint une grande prospérité. Aujourd'hui, les conditions économiques se trouvent changées, des marchés nouveaux ont surgi, et il se trouve que la rapidité des communications qui, en 1860 nous était favorable, menace aujourd'hui d'être périlleuse. La vitesse devient si petite grâce à la vapeur, au télégraphe et au téléphone, que nous avons actuellement à notre porte les grands marchés qui paraissaient autrefois si éloignés. Les blés d'Amérique ou de l'Inde arrivent à meilleur compte que ceux récoltés sur place, et à Marseille, le kilo[illegible] sur pied fait un concurrence redoutable à notre blé.

[illegible] un tarif douanier consiste donc à combler l'écart qui existe entre la production étrangère et la production nationale, à effacer par des prélèvements de droits, une cause d'infériorité qui peut exister soit au point de vue de la nature du sol, soit au point de vue des charges qui pèsent sur le travail.

Si, par de savantes études, on arrivait à connaître, avec exactitude, la valeur exacte des différences qui existent entre les différents pays, on pourrait établir des droits qui, en frappant des produits sur des industries de l'exportation, représenteraient un maximum de l'avantage dont jouit, d'autre part, si l'exportateur pouvait se prévaloir de cette exception, elle trouverait une compensation naturelle dans le poids dont [illegible] devrait en avant les droits sur la marchandise, dans le tarif étranger, les viandes abattues.

Les tarifs de douanes doivent donc être une transaction entre les différentes industries, et ils doivent avoir le but d'une police d'assurance contre la concurrence étrangère. Il devient donc, en un mot, une prime d'encouragement à un travail national.

Un autre journal pose de la question des tarifs des douanes de la manière suivante :

Quelle différence il y a entre les passions que provoque toutes les fois que les plus modestes intérêts de notre agriculture sont en cause, du [illegible] comme du protectionnisme, cette division économique. Et cependant elle semble pouvoir être résolue facilement, à la condition qu'on veuille mettre un peu de bonne foi dans les discussions auxquelles elle donne lieu. Les [illegible] ne suffisent point à nourrir la population, et les produits de ceux qui cultivent [illegible] des animaux de la Grèce entre la France et le reste du monde donnent [illegible] un nouvel aliment dans le sein de la famille de [illegible] du [illegible].

Il ne s'agit donc, dans le grand débat qui va s'ouvrir, ni de nous livrer, ni de nous immoler, ni de nous [illegible], ni de nous [illegible], ce qui serait une duperie, ni de nous [illegible], ce qui serait un [illegible]

[illegible] d'établir une protection intelligente qui soit une garantie et une sauvegarde pour le développement de nos grandes industries.

Qu'en y songe bien, nous sommes en face du monde nouveau où de nations jeunes qui ont profité du progrès de la science pour organiser leur outillage, qui, par la diminution du prix de la main-d'œuvre, par l'établissement de droits établis contre nos produits, sont venus faire une concurrence redoutable et menacer plusieurs de nos industries en pénétrant par notre frontière largement ouverte ; tel nations plus civilisées, comme la nôtre, qui vivent avec leur ancien outillage, qui sont obligées de faire de nombreux sacrifices pour le transformer, qui alimentent des industries dont les frais de main-d'œuvre sont plus considérables qu'ailleurs à cause des impôts, du prix des loyers et du taux des salaires, sont obligées de protéger la production nationale si elles ne veulent pas la voir s'affaiblir ou péricliter.

C'est la ligne de conduite qui a été suivie lorsqu'il s'est agi de défendre la betterave française contre l'invasion de la betterave allemande, et la loi qui a été votée alors, a produit les plus heureux résultats.

Sommes-nous [illegible] exagérer la protection ? Commettrions-nous une erreur et une faute. Nous ne sommes pas, notamment en ce qui concerne le commerce et l'agriculture, les maîtres de nos marchés et en conséquence, toutes les [illegible] d'une bonne et [illegible] peuvent être annulées [illegible] nous sommes obligés de tenir compte de [illegible] les [illegible] étrangers, sinon [illegible] il en est de même pour les produits étrangers, ils peuvent une [illegible] nos [illegible], [illegible] subissent à leur tour [illegible] à nos produits. Toute taxe [illegible] doit donc porter les plus grands ménagements, et la commission des douanes a, [illegible] certains tarifs, dépassé un peu [illegible] les chiffres très raisonnables du gouvernement ; elle s'en [illegible], sur d'autres points, d'une [illegible] économique dont il faut [illegible] tenir.

PETITES NOTES

On [illegible] de Rome que le Pape a reçu [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] [illegible]

L'OMNIBUS

NOUVELLE

—Places, s'il vous plaît !

Le conducteur, d'un coup de sonnette, arrêta la ligne Panthéon-Courcelles, un omnibus vert-pré, qui, à chaque station, égrène, une voix agréable, le chapelet des correspondances, venait d'ouvrir la "Coupelle" de son véhicule, le long du boulevard Saint-Germain, à la hauteur du ministère de la guerre.

Six heures du soir. Un samedi, 24 février, le grand retour du "Monsieur" que connaissent bien toutes les clientes de la ligne, les habitants du boulevard Péreire, de l'avenue de Villiers et du quartier Monceau. Sur les quatorze places d'intérieur, treize nous en étions, demoiselles, ecclésiastiques de tous ordres et de petits paquets, emmitouflés dans les pèlerines et se laissant vivre entre les bouillottes fumantes ou de plumes que des mains rouges et toutes rigoureuses.

Il faisait un froid, oh ! mais un froid à fendre les os, qui mettait les pieds au trot et faisait battre la semelle aux gardiens de la paix, à tous les coins de rue.

Bien que tassés dans notre boîte puante comme autant de sardines, nous gelions en plein, et il fallait que le vieux conducteur eût pris à dîner, ce soir-là, pour accepter ses voyageurs :

—En chambre, les députés, les Tuileries, le Gros-Caillou, l'École militaire... Personne ne descend ?... En voiture... Places, s'il vous plaît !

Après un court arrêt, au coin du mail d'Orsay, l'omnibus avait repris sa marche et, naturellement, il traversait le pont de la Concorde.

Les mentons avaient pâlies à sortir du rempart des petits soufflants, mais la profondeur des poches s'emplissait de "Pardon, Madame", suivis par les coups de canne électriques et les trémolos exaspérés des dames qui n'en finissaient pas de descendre. Les mains engourdies ne devaient assurément les ajustements du voyage.

—Oh ! mon Dieu, mon parapluie ! Tuez-le ces petits voleurs !

—Mais non, madame.

—On me l'a volé, on le ramènera au collège des enfants de Paris... de mes amis me connaissent.

Les têtes s'étaient entièrement tournées vers la dame qui parlait haut, aussi, et le vieux conducteur critique à qui on venait de mettre l'interpellation sur les bras :

—Vous n'avez pas d'argent ?

—Mais, monsieur, j'ai payé comme tout le monde, qui peut prouver le contraire ? Je vais chez mon fournisseur, de monsieur tout près de la place de Villiers, j'oublierai mon parapluie, il sera retrouvé.

—Impossible, madame ; il faut descendre.

L'omnibus venait de s'arrêter au Trocadéro, et le conducteur ajoutait à chaque station, quand le landau était trop loin :

—C'est bien, madame !

Le cocher n'en pouvait croire ses oreilles, pour avoir le signal du départ et remit à trogner contre la Seine.

Tout cela faisait passer un mauvais quart d'heure, et, dans le fond de la voiture, j'avais à peine entrevu la jeune fille.

—C'est leur nouvelle manière, me dis-je ; la compagnie refuse tout net, et, naturellement, nous voyons bien un petit bout de nez qui pleure, il faut descendre, il fera chaud, sur la place de la Concorde.

Mon affaire, heureusement, était la plus naturelle du monde, mais je pensais en partant qu'elle était de celles qui exaspèrent les chargeurs et avait mis l'intuitive de cette petite personne en éveil.

—Mais, Dieu ! me disait-elle, je vous dis bien ma grande course... je compte sur votre obligeance... Voulez-vous avoir l'obligeance de me laisser votre adresse pour que je passe vous quitter, sans retard, de cette pénible dette ?

J'avais payé le conducteur qui me venait d'une correspondance et je lui avais malgracieusement à la dame et la jeune fille rouge, qui riait.

—Oh ! madame, c'est si peu de chose !... Veuillez monter, à la première occasion, ces quelques sous à un pauvre que vous rencontrerez.

—Non, je vous en prie, monsieur...

Durant cette altercation, je n'avais pas cessé de regarder, entre mon parapluie, mais pour mes yeux et tout, oreilles, humeur, arrivait à la Madeleine, et c'est là que je m'habille. Je remis une carte de visite de mon portefeuille et la tendis à mon obligeant, en saluant très respectueusement.

—Ce sera demain matin, je ne penserai plus à cet incident quand, dans mon courrier, je trouverai cette lettre portant le timbre du Bureau de poste de la rue Moncey.

—Écrivez, ingénue.

J'avais été l'espoir, gommés au coin supérieur d'un carton glacé, quatre timbres de quinze centimes, sur le carton, il avait imprimé :

JULES DESROZIERS

Conseiller à la Cour d'appel

et au dessous, à la main :

Monsieur et madame Desrosiers remercient vivement d'un Bonneur de leur connaissance de leur mariage.

Le mardi, 25 courant de l'après.

A ma place, qu'auriez-vous fait ?

Moi, je brûlai le carton à dîner, mon bonheur, devant un bouquet de violettes, et, le matin, en m'habillant, j'ai choisi ma cravate blanche, je relus ces lignes polies et banales.

On rencontre, tous les jours, on oublie des personnes que l'on reconnaît un instant avec plaisir ou moins d'attention ; moi, je savais qu'en entrant, dans une clarté joyeuse, la mère et la fille, la fille ou jeune fille, je connaîtrais la réalité.

Ensuite, l'irritable, évidemment. La gaieté de M. Desrosiers l'indignait du tout. Mais pas encore pensionnat ?

Et, avec cela, m'intéressait, pourquoi ne pas l'avouer ? Un sentiment de tendresse, le plaisir de rencontrer la jeune personne qui m'avait adressé, à la même heure, cette réflexion si pleine de bon sens. Et puis, c'était une aventure, la jeune fille, à coup sûr, aur